

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

SÉANCE DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

1. Le mot de la Présidente de la FNSP	2
2. Adoption du procès-verbal du 11 octobre 2023	19
3. Adoption des barèmes des droits de scolarité et de la tarification des services de la Fondation nationale des sciences politiques appliquée aux usagers pour l'année universitaire 2024-2025	20
4. Adoption des droits de scolarité des <i>Executive Masters</i> pour l'année 2025	27
5. Examen et adoption du budget prévisionnel de la Fondation nationale des sciences politiques pour l'année 2024	30
6. Définition de la rémunération de la Présidente de la Fondation nationale des sciences politiques pour l'année 2024	34
7. Définition de la rémunération de l'Administrateur de la Fondation nationale des sciences politiques et du Directeur de l'Institut d'études politiques de Paris pour l'année 2024	35
8. Informations et questions diverses	36

MEMBRES PRÉSENTS

Laurence BERTRAND DORLÉAC, Audrey AZOULAY, Carlo BARONE, Alexandre BOMPARD, Thierry CADART, Henri de CASTRIES, François DELATTRE, Inès FONTENELLE, Yannig GOURMELON, Charlotte HALPERN, Gessica JEAN, Sandra LAGUMINA, Katja LANGENBUCHER, Henry LAURENS, Alexandre MARIANI, Véronique MORALI, Horatia MUIR WATT, Laurence PARISOT, Pascal PERRINEAU, Régine SERRA, Didier-Roland TABUTEAU, Dina WAKED, Ethan WERB.

MEMBRES ABSENTS

Ramon FERNANDEZ, Olivier GINEZ, Philippe MARTIN.

Assistait sans voix délibérative : Alban HAUTIER

Invités : Arnaud JULLIAN, secrétaire général ; Caroline JASSON-GRAMUSSET, directrice financière ; Léonard GOURINAT, directeur des affaires juridiques, des achats et des marchés ; Nathalie JACQUET, directrice de la stratégie et du développement ; Émilie PRADE, directrice de la communication, ; Anne-Solenne de ROUX, directrice adjointe de la formation et de la recherche ; Vanessa SCHERRER, directrice des affaires internationales ;

Benoit BANCHEREAU, directeur de l'Executive Education ; Michel GARDETTE, conseiller à la direction générale et à la présidence ; Jérôme EUSTACHE, commissaire aux comptes.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Laurence Bertrand Dorléac.

1. Le mot de la Présidente de la FNSP

Laurence Bertrand Dorléac précise que le quorum est atteint.

Elle indique que :

- Olivier Ginez, recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France a été nommé en remplacement de Christophe Kerrero, recteur de la région académique Île-de-France ; il ne peut être présent aujourd'hui,
- Didier-Roland Tabuteau, qui aura quelques minutes de retard, se déportera, pour des raisons déontologiques, lors du vote des résolutions 1, 2, 4 et 5.
- Ramon Fernandez lui a donné procuration.

Elle ajoute que Philippe Martin, absent lui aussi, est souffrant.

Elle précise qu'elle a convié plusieurs responsables des directions de Sciences Po, qui pourront répondre à certaines questions des membres du conseil plus précisément qu'Arnaud Jullian et elle-même ne sauraient le faire. Elle les remercie.

Laurence Bertrand Dorléac rappelle que ce conseil est le neuvième depuis le début de la guerre en Ukraine, mais également le premier depuis l'attaque du Hamas et l'entrée en guerre d'Israël. Événements qui ont des incidences sur les communautés un peu partout dans le monde, mais également à Sciences Po.

Elle mentionne le fait que Michael Zaoui, grand donateur, a félicité Sciences Po pour la façon dont a été traité ce conflit afin d'éviter les violents conflits internes qui ont eu lieu dans certaines universités dans le monde. Elle ajoute que l'on doit à Mathias Vicherat, directeur de Sciences Po, d'avoir très bien traité cette crise.

Elle félicite Charlotte Halpern qui vient de prendre la direction du tout nouvel Institut des transformations environnementales, qui a été lancé le 6 novembre.

Enfin, Laurence Bertrand Dorléac salue Sylvie Renault, qui va prendre sa retraite. Elle la remercie chaleureusement d'avoir magnifiquement accompagné ce conseil et la présidence de la FNSP, dans les bons et les mauvais jours. Patricia Cabrol-Lavergne va lui succéder. Laurence Bertrand Dorléac lui souhaite la bienvenue et se réjouit de travailler avec elle.

Étant donné l'importance de certains sujets, l'ordre du jour a été légèrement modifié. Laurence Bertrand Dorléac prie les membres du conseil de bien vouloir l'en excuser. Elle va s'efforcer d'être la plus concise possible, mais souhaite faire un petit exposé liminaire avant de laisser place aux interrogations, remarques et propositions.

Elle ne revient pas sur tout ce qui s'est passé la semaine précédente, mais rappelle que deux grands principes ont guidé son action, en concertation avec les directions de Sciences Po et avec Dina Waked, présidente du Conseil de l'Institut (CI) :

- Premièrement, ne pas répondre à la pression médiatique ni céder aux sommations qui venaient de part et d'autre, en rappelant et en respectant le principe de la présomption d'innocence et de l'établissement des faits. La présomption d'innocence et l'esprit de cette présomption, tels qu'ils sont formulés dans l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'Homme. Ceux-ci ne sont pas respectés dans tous les pays mais c'est le cas en France. Une université comme Sciences Po est par ailleurs attachée aux faits davantage qu'aux émotions quand il s'agit de juger d'une situation.
- Deuxièmement, en attendant la tenue des conseils prévus cette semaine, confiance a été faite aux échanges, à la libre expression des positions, tout cela en informant bien sûr le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, son cabinet, ainsi que le rectorat de la région académique d'Île-de-France.

Comme elle l'a indiqué dans son message du 11 décembre aux communautés de Sciences Po, Mathias Vicherat a proposé de se mettre en retrait provisoire. Cette mise en retrait correspond à la solution qui est apparue comme la plus consensuelle à l'issue des consultations menées à la fois dans les instances représentatives et dans les conseils informels.

Dina Waked et elle-même ont exposé les conditions du retrait du directeur de Sciences Po devant le Conseil de l'Institut le mardi 12 décembre 2023. Une motion a été votée avec 22 voix pour et 8 contre. Parmi les 8 voix contre, il y avait des personnes qui voulaient le retrait définitif de Mathias Vicherat, mais également des personnes qui étaient défavorables à ce retrait, même provisoire.

Tout est fait pour que cette mise en retrait temporaire n'ait pas de conséquence sur le fonctionnement au quotidien de l'institution.

Cette mise en retrait couvrira une période qui va jusqu'au lundi 29 janvier 2024, date du début des enseignements du second semestre.

Durant cette période, le fonctionnement sera organisé de manière simple. Mathias Vicherat a déjà procédé à une large délégation de ses attributions et de sa signature – en particulier au titre de la FNSP. Ces délégations concernent les membres du Comité exécutif (COMEX), notamment le secrétaire général, le directeur de la formation et de la recherche, la directrice de la stratégie et du développement et le directeur de l'*Executive education*. Il a simplement été procédé à un élargissement de leur champ, et/ou à un rehaussement de leur plafond de dépenses afin de pouvoir fonctionner normalement.

Pour les décisions qui seraient à prendre durant cette période qui n'entreraient pas dans le champ de ces délégations, c'est-à-dire certaines décisions concernant strictement l'Institut d'études politiques en dehors de la gestion administrative et financière de l'IEP, assurée par la FNSP, celles-ci seront ponctuellement prises par le directeur de la formation et de la recherche ou par le secrétaire général au titre du mécanisme de la suppléance. Arnaud Jullian pourra développer ces différents points techniques ultérieurement.

Les statuts de la FNSP et de l'IEP de Paris, qui ont été récemment réformés, fixent les modes de fonctionnement de sa gouvernance ; la pluralité des conseils assure un juste équilibre. Ces instances, qui réunissent des membres élus, des membres de droits, des membres nommés, des internes et des externes, sont des espaces de libre expression, d'instruction, de décision, qui jouent pleinement leur rôle.

Laurence Bertrand Dorléac note que, pendant cette semaine éprouvante pour tous et toutes, où se sont manifestées différentes positions face aux événements, Sciences Po a maintenu le cap grâce à la détermination de toutes les directions, mais aussi de toutes les équipes administratives, des enseignants et des étudiants eux-mêmes.

Elle rend hommage à l'action de toutes ces directions, de toutes ces équipes, mais aussi au rôle essentiel du secrétaire général, Arnaud Jullian, avec qui elle collabore très étroitement. Chacun est au travail. À quelques exceptions près, tout le monde fait front de façon responsable. Toutes les activités prévues ont continué et se poursuivent. Cela force son admiration, même si Laurence Bertrand Dorléac est pleinement consciente qu'il faut donner des bornes et des méthodes à ce mode de fonctionnement. À cet égard, elle propose deux outils majeurs.

Premièrement, une commission *ad hoc* rassemblant les différents membres des bureaux, et leurs présidents, des instances représentatives de Sciences Po (Conseil d'administration de la FNSP et pour l'IEP de Paris : Conseil de l'Institut, Conseil scientifique et Conseil de la vie étudiante et de la formation) s'est déjà réunie et se réunira à nouveau en janvier. Trois membres du Conseil d'administration, Laurence Parisot (Vice-présidente), Alexandre Mariani (Vice-président) et Dina Waked (en qualité de présidente du Conseil de l'Institut), ont participé à la première réunion de cette commission au cours de laquelle la discussion a été très constructive.

Afin d'éclairer cette commission, Laurence Bertrand Dorléac propose un deuxième outil, la saisine de la commission de déontologie de Sciences Po, afin de savoir si le comportement du directeur de Sciences Po a porté atteinte aux principes déontologiques applicables à tous les titulaires de fonctions au sein de cet établissement.

Elle rappelle que la commission de déontologie est présidée par Patrick Matet, conseiller honoraire à la Cour de cassation et membre du collège de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Elle est composée de membres élus des conseils de Sciences Po, dont trois membres du Conseil d'administration, Katja Langenbacher, Horatia Muir Watt et Régine Serra.

Si cette commission s'estime compétente, son avis sera évidemment précieux et permettra de disposer le plus rapidement possible d'éléments fondés sur des principes déontologiques. Cet avis, mais aussi les remarques et propositions de la commission qui rassemble les bureaux des conseils de la FNSP et de l'IEP de Paris et leurs présidents, permettront de dessiner le cadre propice au retour du directeur de Sciences Po.

Elle propose d'évoquer ultérieurement, avec les représentantes des directions de Sciences Po, les répercussions de la situation présente sur différents aspects de la vie de l'établissement, la formation, les partenariats, etc.

Avant d'ouvrir la discussion, elle invite Dina Waked, présidente du Conseil de l'Institut à rendre compte des débats qui ont eu lieu la veille lors de la réunion de cette instance.

Dina Waked indique que la discussion a été longue. Des membres ont exprimé des positions très différentes par rapport au fonctionnement de la mise en retrait. Comme la présidente de la FNSP l'a précisé, une motion a été adoptée par 22 voix pour et 8 voix contre.

Elle en donne lecture.

« Vu les articles 3 et 4 du décret n° 2016-24 du 18 janvier 2016, relatif à l'Institut d'études politiques de Paris, le conseil de l'IEP de Paris approuve la proposition du directeur de l'IEP de Paris de se mettre en retrait, décision qui consiste à confier à ses collaborateurs l'intégralité de ses compétences jusqu'au 29 janvier 2024.

Avant cette date, une commission rassemblant les bureaux du CA de la FNSP, du CI et les présidents du CVEF et du CS pourra étudier les modalités permettant au directeur de reprendre ses fonctions à l'issue de sa mise en retrait ou de prolonger cette mise en retrait pour une durée globale n'excédant pas trois mois.

Toute interruption, temporaire ou définitive, de cette mise en retrait du directeur de l'IEP de Paris devra faire l'objet d'un débat en conseil de l'institut. »

Laurence Bertrand Dorléac ajoute qu'il s'agit d'un élément d'information qui n'augure évidemment pas de la position du Conseil d'administration.

Elle ouvre la discussion.

Inès Fontenelle rappelle que, comme elle l'a dit hier lors de la réunion Conseil de l'Institut, la représentation étudiante accueille favorablement l'annonce du retrait de Mathias Vicherat. C'est d'ailleurs la demande qu'ils avaient formulée dès le début de la semaine dernière.

Néanmoins, elle regrette que cela ait exigé une mobilisation étudiante considérable, mais aussi l'émoi légitime de toutes celles et tous ceux qui estimaient que Mathias Vicherat ne pouvait demeurer à la tête de Sciences Po dans de telles circonstances. L'Union Étudiante s'étonne que cette mise en retrait n'ait pas paru évidente, ni à la direction ni au directeur de Sciences Po, dès la semaine dernière.

Ce n'était pas la seule erreur selon elle.

Le premier message du directeur, ambigu et lapidaire quant aux violences sexuelles et sexistes, reléguant cette problématique à la sphère privée, n'a en rien contribué à rétablir sa crédibilité auprès des étudiants.

À en croire ceux qui défendent Mathias Vicherat, qui se sont exprimés hier lors du Conseil de l'Institut, le directeur de Sciences Po serait la seule victime dans toute cette affaire, et les coupables seraient plutôt les étudiants intransigeants. Apparemment, ils auraient dû se taire et accepter la situation telle qu'elle était. Or, elle tient à rappeler que c'est le directeur lui-même qui s'est mis dans une situation l'ayant conduit au commissariat. Si l'image de Sciences Po aujourd'hui en est entachée, c'est uniquement de son fait.

La police et la justice feront leur travail, cela va de soi. La représentation étudiante ne remet pas en question la présomption d'innocence, contrairement à ce qu'elle a pu entendre hier lors de la séance du CI du 12 décembre. En attendant, ce qu'elle constate aujourd'hui, c'est un établissement secoué par une nouvelle crise de gouvernance qui, malheureusement, s'ajoute aux crises passées, certaines étant également liées à des violences sexuelles et sexistes.

Cela détériore indéniablement les conditions d'étude et de travail, porte atteinte à l'image de Sciences Po ainsi qu'à l'ensemble des communautés qui en font partie. Sciences Po se retrouve une fois de plus sous le feu des projecteurs du fait des problèmes de la vie de ses directeurs plutôt qu'en raison de l'excellence de sa formation, de sa recherche et de sa contribution à la société.

Hier, certains membres du Conseil de l'Institut ont attaqué, de manière tout à fait déplacée, les représentants étudiants comme s'ils n'avaient pas la légitimité nécessaire pour être pris au sérieux. Elle rappelle, une fois encore, que ce ne sont pas les étudiants qui ont créé cette crise. Au contraire, elles et ils regrettent profondément cette situation.

Certains membres du Conseil de l'Institut ont aussi remis en question la représentativité des étudiants, comme s'ils connaissaient mieux l'opinion et les préoccupations des 15 000 étudiants de Sciences Po. Elle ne prétend pas représenter ces 15 000 étudiants. Cependant, elle et ses camarades ont été légitimement élus, avec un taux de participation aux élections étudiantes parmi le plus élevé de toutes les universités françaises. Elle pense qu'ils ont leur mot à dire, et que oui, ils représentent une partie de la communauté étudiante.

L'enquête préliminaire pour violence conjugale dont fait l'objet le directeur de Sciences Po semble à l'Union Étudiante totalement incompatible avec les principes revendiqués par l'établissement, et avec le rôle même du directeur dans le traitement des cas de violences sexistes et sexuelles. La confiance étant durablement rompue entre le directeur et la communauté étudiante, l'Union Étudiante considère que Mathias Vicherat doit à nouveau faire preuve d'exemplarité et prendre ses responsabilités en présentant sa démission sans délai. La communauté étudiante – et d'ailleurs toutes les autres communautés de Sciences Po – ont besoin de retrouver la sérénité et la confiance en leur direction, ce qui, pour l'heure, est impossible.

Cette nouvelle crise à laquelle le passé de l'établissement aurait pourtant dû le préparer, démontre selon eux, une fois de plus, que la gouvernance de Sciences Po n'est pas tout à fait en mesure de faire face à ce type de situation. Aujourd'hui, aucune procédure n'est prévue pour ce type de crise et un flou persiste quant à la prise de décision. Comme vous l'a dit la présidente de la FNSP, il y a des avancées mais, malgré tout, il a fallu inventer une solution sur mesure et dans l'urgence.

Cette crise met aussi en lumière des maux structurels dont souffre Sciences Po, notamment un manque de collégialité dans la gouvernance, avec une prise de décision trop centralisée entre les mains du directeur (il l'a lui-même reconnu la semaine dernière lors de sa rencontre avec la représentation étudiante). Le flou quant aux prérogatives des différents conseils, sans parler de l'absence de procédure pour faire face à de telles situations. Le vide réglementaire dans lequel Sciences Po se trouve aujourd'hui ne fait qu'approfondir la difficulté.

Pour la représentation étudiante, le retour de Mathias Vicherat, dans des conditions imprévisibles, prolongerait davantage la crise que traverse Sciences Po. Selon eux, seule une nouvelle direction aurait la légitimité pour mener une lutte efficace et affirmée contre les violences sexuelles et sexistes, et conduire les réformes structurelles dont l'établissement a besoin afin d'instaurer un environnement accueillant, émancipateur, protecteur et respectueux pour chacun et chacune.

Laurence Bertrand Dorléac se borne à répondre sur un seul point. Si les structures de cette institution étaient si mal faites, elle ne pourrait pas fonctionner. Or, elle a pu fonctionner et va continuer à le faire. Les statuts ne sont donc pas complètement absurdes. En outre, il n'y a pas de « vide » institutionnel, comme Inès Fontenelle semble le penser.

Quant à la durée d'une semaine pour réfléchir à cette situation, elle lui semble raisonnable. Tout décision hâtive, sans même attendre la tenue des conseils, eût été une solution expéditive et verticale, de celles que la représentation étudiante déplore généralement, puisque Laurence Bertrand Dorléac croit savoir que les élus étudiants préfèrent les structures plus horizontales, où une forme de consensus peut être construit.

C'est exactement ce qui s'est passé, dans un cadre qui n'était évidemment pas toujours suave ; mais Laurence Bertrand Dorléac a constaté que chacun s'est écouté. Elle n'a pas assisté à une réunion où il n'y ait eu à la fois une liberté de parole et une parole respectée. Elle est donc assez fâchée d'entendre qu'un certain nombre de membres du CI ne respecteraient pas la

représentation étudiante. Le Conseil d'administration a toujours respecté les élus étudiants, et leur représentativité n'a jamais été mise en cause, même si ces élus ne représentent qu'une proportion des étudiants – c'est le principe même de la représentation.

Laurence Bertrand Dorléac assure que la parole est libre, dans cette instance et partout ailleurs à Sciences Po. En dehors des blocages qui ont eu lieu, elle n'a pas vu d'action brutale et rien qui n'aille dans le sens d'une discussion et d'un dialogue entre des personnes qui n'avaient pas forcément les mêmes positions.

Pascal Perrineau salue Laurence Bertrand Dorléac ainsi que ses équipes, qui assurent la pérennité de l'institution. Il n'y a pas, contrairement à ce qui vient d'être dit, de vide. En outre, le désaccord n'est pas un manque de respect.

Après avoir rencontré de nombreux étudiants, (non syndiqués, pour la plupart), il constate que ceux-ci ne tenaient pas du tout le même discours que les élus étudiants de ce conseil.

Il s'est, en outre, entretenu avec un grand nombre d'anciens étudiants. Les Alumni font partie de la communauté de Sciences Po. Ce qu'il a entendu n'est pas tout à fait ce qui revient de manière écrasante depuis une semaine, tournant autour de la culpabilité d'un directeur, qui devrait faire l'objet d'une peine légère (le retrait) ou d'une peine lourde (la démission).

Inès Fontenelle a fait référence à plusieurs reprises aux « crises passées ». On ne doit pas penser la situation actuelle à l'aune des crises précédentes. Cela n'a strictement rien à voir, selon lui.

Les faits. Il n'y a pas de plainte. Pas de main courante. Pas de délit constitué. Il s'agit d'une affaire privée étalée dans la presse à la suite d'une fuite policière, et dont l'ampleur est liée à l'écho que lui ont donné les médias. Les fuites policières et le tam-tam médiatique sont-ils des bases sûres pour prendre de bonnes décisions ? On peut, surtout quand on est à Sciences Po, avoir une autre optique.

Mathias Vicherat et sa compagne ont demandé de manière tout à fait explicite à ce que l'on préserve leur vie privée et qu'on les laisse, eux et leurs familles, en paix. À aucun moment, ça n'est mentionné. Or, ce sont eux les deux principaux intéressés.

Pascal Perrineau déclare être triste de ce qui se passe (il y a des individus derrière les fonctions), et préoccupé par les réactions de certains. Ceux-ci ont choisi de condamner, sans aucun motif, en l'absence de délit.

Au nom d'un puritanisme hallucinant, un couple n'aurait plus le droit aujourd'hui de se séparer en élevant la voix.

Deuxième remarque, il faut respecter l'administration de la preuve, le recours à la justice et le temps de la justice.

Or qu'a-t-on vu depuis huit jours ? Des fantasmes se substituer aux faits ; la logique du bouc émissaire remplacer l'administration de la preuve et la condamnation selon l'humeur du moment se substituer au recours à la justice.

Une institution comme Sciences Po doit savoir raison garder, ne pas céder aux modes intellectuelles délétères où tel ou tel serait coupable par nature, avant toute preuve. L'essentialisation de la culpabilité est un procédé totalitaire.

Si de tels principes ne sont pas respectés dans une université, c'est le début d'un régime de terreur.

Il comprend que la représentation étudiante est très sensible à l'image collective de Sciences Po, cela revient sans cesse. Si Sciences Po est identifiée à des valeurs d'intolérance, d'absence de pluralisme, de dogmatisme, d'injustice, là, cela lui sera véritablement préjudiciable.

Pascal Perrineau appelle à se défier de ce qu'un de ses collègues de Sciences Po (qui n'est plus dans ses effectifs) appelait « l'angélisme exterminateur ».

Henri de Castries apporte son soutien à la proposition qui a été faite par la Présidente, et manifeste son désaccord avec une partie de ce qu'a dit Pascal Perrineau.

Les membres de ce conseil ne sont là ni pour accabler ni pour défendre un individu, mais pour s'assurer que Sciences Po peut fonctionner de façon sereine et remplir ses missions.

Le directeur de Sciences Po a décidé de se mettre en retrait. Henri de Castries estime que c'est une mesure bienvenue, susceptible de laisser du temps pour que les faits soient définitivement établis. Il constate qu'il y a une enquête préliminaire qui n'est pas close. Donc, de son point de vue, il est difficile de se prononcer aujourd'hui, dans un sens ou dans l'autre.

Il considère que la disposition proposée par Laurence Bertrand Dorléac est la mesure qui, dans une situation que chacun déplore et face à laquelle il n'y a aucune configuration idéale, permet de retrouver une certaine sérénité.

Audrey Azoulay remercie et félicite Laurence Bertrand Dorléac. Elle partage ce qui vient d'être dit par Henri de Castries. La mission de ce conseil et celle de la présidente de la FNSP est d'abord de protéger l'institution. C'est ce qu'elle a fait, dans un contexte fort délicat.

Elle pose deux questions très pragmatiques.

Pour que la mise en retrait fonctionne bien et puisse se dénouer d'une façon ou d'une autre qui soit satisfaisante pour tous, Laurence Bertrand Dorléac a proposé de solliciter l'avis de la commission de déontologie. Est-ce que cela a été évoqué avec le président de cette commission ? Cette mission lui paraît-elle entrer dans le cadre du champ de compétence de la commission de déontologie ?

Deuxièmement, elle croit comprendre qu'il y a une enquête en cours. Est-ce bien le cas ?

Laurence Bertrand Dorléac confirme qu'il y a bien une enquête préliminaire en cours.

Elle cède la parole à Horatia Muir Watt, membre de la commission de déontologie, pour répondre à la première question d'Audrey Azoulay.

Horatia Muir Watt précise qu'elle a été en contact avec Patrick Matet, qui préside la commission de déontologie.

Il ne se prononce pas seul sur la question de la compétence de la commission, puisque cela relève précisément des prérogatives de la commission de décider de sa propre compétence, mais elle a cru comprendre qu'a priori, les circonstances sont suffisantes pour justifier au moins la saisine.

Bien entendu Patrick Matet n'aura aucun contact avec la direction de Sciences Po ni avec la présidente de la FNSP afin de maintenir sa plus totale indépendance.

En cas d'urgence, la convocation de la commission peut être réduite à cinq jours.

Les membres de la commission, ont bien conscience qu'une enquête est en cours, et qu'il ne s'agit pas d'exercer des pouvoirs d'investigation qui ne sont pas de son ressort. Il s'agira de donner un avis sur l'existence ou non, à partir des circonstances de fait, d'une violation de la charte de déontologie.

Elle considère que cette saisine peut contribuer à l'entreprise d'apaisement, qui lui paraît absolument essentielle, et que Laurence Dorléac a appelée de ses vœux.

Elle pense que tout signal donné par l'institution vers l'extérieur sur la recherche d'un consensus, d'un apaisement, d'une solidité institutionnelle sera un très bon élément.

Carlo Barone rappelle que les communautés de Sciences Po ont été profondément bouleversées par la crise en cours, qui fait suite à la crise d'il y a deux ans, et s'insère dans un contexte sociopolitique plus large de contestation des élites qui fait de cette institution une cible privilégiée.

Il lui semble important de réaffirmer clairement le principe de présomption d'innocence, et le refus de commenter toutes sortes d'indiscrétions de la presse ou de commenter les faits qui ont été qui ont pu être diffusés à la suite de ces fuites.

Il considère que la proposition de mise en retrait du directeur est tout à fait pertinente et bienvenue. Puisqu'une enquête est en cours, cela pose un problème très pragmatique : comment protéger l'institution du risque de se retrouver dans une situation d'instabilité et d'incertitude permanente ?

Il constate que le Conseil de l'Institut, qui représente très largement les différentes communautés de Sciences Po, a voté, à une large majorité, une motion qui a le mérite de poser un calendrier précis et une méthode collégiale de collaboration entre les différentes instances.

Il ajoute que le Conseil scientifique, qui a été réuni, comme le Conseil de l'Institut, le 12 décembre, a exprimé, par large consensus, son accord avec la motion qui a été votée. Il lui semble que les propositions faites par la présidente de la FNSP vont précisément dans ce sens et répondent à deux points : la nécessité d'avoir un calendrier précis et une méthode collégiale de travail entre les différentes instances.

La proposition d'une saisine d'une commission de déontologie lui paraît tout à fait pertinente et également bienvenue.

Il conclut en remerciant Laurence Bertrand Dorléac pour l'autorité, la sérénité et le dévouement dont elle a fait preuve pendant cette période de crise et remercie les équipes de Sciences Po, qui sont très impliquées et mobilisées en ce sens.

Katja Langenbacher préfère s'exprimer en anglais afin que ce ses propos soient aussi précis que possible.

(Ce qui suit est une traduction de son intervention).

Elle fait tout d'abord un commentaire relatif à la commission de déontologie dont elle est membre, dans la mesure où l'établissement de cette commission avait initialement pour but de fournir des faits parfaitement clairs et que ses membres sont censés donner des recommandations sur la manière de procéder en cas de situation de ce genre.

Elle considère que la situation présente n'est pas une situation dont les faits sont clairs : nul ne sait ce qui s'est passé en dehors de ce que tout un chacun a pu lire dans la presse.

Dès lors, elle ne croit pas que renvoyer ce problème vers la commission de déontologie serait une option satisfaisante car, selon elle, la situation à laquelle Sciences Po fait face, relève d'un problème de relations publiques.

Le seul point qui devrait concerner actuellement Sciences Po est la manière dont il faudrait réagir par rapport à la presse. Cette question relève des différents conseils (ainsi que Laurence Bertrand Dorléac l'a rappelé) qui devraient déterminer les modalités de la défense d'une institution telle que Sciences Po, qui est actuellement mise en accusation.

Il n'est pas du ressort des conseils de se prononcer sur les questions liées à la présomption de culpabilité ou d'innocence. La seule chose qui leur incombe est de décider s'ils estiment que le seul fait de divulguer des éléments sur Sciences Po dans différents journaux et magazines est suffisamment grave pour inciter à réagir d'une certaine manière.

Elle est en désaccord avec ce qui a été dit précédemment, à savoir que cette situation n'a rien à voir avec « l'affaire Duhamel ». Un lien existe bien, car dans chaque article de presse, quel qu'il soit, évidemment il est fait référence à Olivier Duhamel.

Elle pense qu'il est possible de suivre deux orientations : jouer la carte de la prudence en souhaitant que l'enquête préliminaire soit conclue avant le terme du retrait de Mathias Vicherat ; adopter une attitude forte et assumée selon laquelle cette situation n'a rien à voir avec ce qui s'est passé précédemment, car aucun fait n'a été établi.

Mais elle ne croit pas souhaitable de déléguer l'une ou l'autre de ces deux décisions à la commission de déontologie qui n'a pas le même statut que la FNSP et que les autres conseils.

Régine Serra remercie Laurence Bertrand Dorléac pour la façon dont elle a permis le retour d'une certaine sérénité dans les murs de Sciences Po.

Elle n'a pas l'impression de vivre sur le même campus que Pascal Perrineau, ni d'avoir côtoyé les mêmes collègues. En sa qualité de représentante des personnels, elle témoigne d'un fort émoi et d'un trouble certain au sein des personnels administratifs, mais également de la faculté permanente et aussi, Inès Fontenelle l'a exprimé, dans la communauté étudiante.

Elle salue le retrait du directeur mais regrette, comme Inès Fontenelle, que cette décision ait été prise si tardivement. Comme elle a eu l'occasion de le dire à Mathias Vicherat, lorsqu'il a réuni les représentants du personnel la semaine dernière, elle aurait souhaité que la situation soit clarifiée plus rapidement.

Elle approuve également la motion proposée par le Conseil de l'Institut, qui lui semble aller dans le bon sens. Cela fixe un calendrier pour l'examen des conditions d'un retour, ce qui a rassuré et apaisé tout le monde. Cette commission représentative des conseils lui semble être une bonne piste pour penser la suite.

Néanmoins, la question d'un retour de la confiance est posée. Cette affaire (sur laquelle elle ne souhaite faire aucun commentaire), perturbe considérablement le fonctionnement de Sciences Po, à un moment où se manifestaient déjà des crispations entre le personnel et le directeur de Sciences Po.

Si le directeur reprend ses fonctions, il lui faudra regagner la confiance des personnels, des membres de la faculté permanente et des étudiants.

Elle croit comprendre que, pendant cette période de retrait, tout ce qui a trait au disciplinaire a été délégué au recteur. Est-ce bien cela ?

Si le directeur revient, quelle sera sa légitimité et son autorité sur les questions disciplinaires, notamment en matière de violences sexuelles et sexistes ? Elle l'a d'ailleurs dit très directement à Mathias Vicherat la semaine dernière.

Concernant la question disciplinaire, **Léonard Gourinat**, rappelle que le Code de l'éducation prévoit en effet un passage possible par le recteur, que ce soit pour la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants ou pour la section disciplinaire compétente à l'égard des étudiants.

Arnaud Jullian précise que, pour la FNSP, des délégations de pouvoir et des délégations de signature étaient déjà en place. En outre, avant son retrait, le directeur de Sciences Po a élargi quelques-unes de ses délégations afin notamment de permettre à certains de ses collaborateurs d'engager les dépenses prévisibles pendant la période de retrait.

Pour la direction de l'IEP de Paris, il n'y a pas de mécanisme de délégation prévu dans les statuts. Toutefois, pour les décisions relevant strictement de l'IEP, il appartient aux deux personnes occupant les fonctions les plus naturellement assimilables à celles d'adjoint du directeur, le directeur de la formation et de la recherche et le secrétaire général, de signer les décisions correspondantes, en vertu d'un mécanisme de suppléance.

Dans le souci de la plus grande sécurité juridique, comme l'a indiqué Léonard Gourinat, pour tout ce qui est disciplinaire, Sciences Po s'appuiera sur les dispositifs prévus dans le Code de l'éducation. Constatant l'empêchement du directeur, il appartient au recteur, qui sera saisi du rapport de la cellule d'enquête interne préalable (CEIP), de saisir, si nécessaire, de sa propre initiative, les sections disciplinaires compétentes.

Thierry Cadart s'exprime en tant que membre du Conseil d'administration de la FNSP, mais il est malgré tout extérieur à Sciences Po, puisqu'il n'est ni enseignant, ni salarié, ni ancien élève. Néanmoins, il se considère comme un ami de cette maison.

Il voit deux niveaux d'analyse.

Premièrement, la situation telle qu'elle s'exprime dans les faits, pour laquelle, en effet, la présomption d'innocence s'applique parfaitement. Il s'agit, pour l'essentiel, d'une affaire qui ne relève pas des situations auxquels Sciences Po a été confronté dans le passé, et qui, d'une certaine façon, dans un autre domaine, dans une autre situation, ne susciterait sans doute pas autant de commentaires.

Mais c'est Sciences Po, donc sous le regard des médias, et il n'est pas possible de réagir et d'agir comme si cet établissement n'avait pas été confronté dans le passé à des situations qui ont mis en danger sa réputation.

Il ajoute qu'à aucun moment il ne se place dans une situation de jugement par rapport aux actes et aux faits qui sont en cause. Ce qu'il exprime là, il le fait en ami de Sciences Po à la recherche, comme tous les membres de ce conseil, de bonnes solutions permettant à l'institution de sortir sans dommage de cette situation.

De ce point de vue, il considère que le retrait du directeur est une bonne chose. La pression médiatique et l'émotion assez forte au sein de l'établissement devaient conduire à cette solution, qui a l'avantage de ne pas prendre des décisions hâtives, quelles qu'elles soient.

Il s'interroge sur les formes de la sortie telle qu'elle est évoquée dans la résolution prise par le Conseil de l'Institut puisqu'il est possible que les conseils aient à se prononcer avant le terme de l'enquête préliminaire.

Il se déclare aussi favorable à la saisine de la commission de déontologie.

Didier-Roland Tabuteau remercie la présidente de la FNSP ainsi que l'équipe qui l'entoure, parce que cette séance du conseil est une démonstration de transparence, de débat libre et éclairé. C'est, sur ces matières, comme sur d'autres d'ailleurs, extrêmement utile.

Deuxième remarque, il croit que la responsabilité de ce conseil n'est pas seulement la défense de l'institution, c'est aussi la définition du cadre général de son action. Dans une situation comme celle-là, il y a la défense, bien sûr, mais aussi l'exemplarité de l'institution. Ce dont il est question, relève des deux domaines : la défense de l'institution par rapport aux attaques qu'elle peut subir, mais également montrer que les valeurs de Sciences Po ne se situent pas seulement dans les enseignements, mais également dans l'action de l'institution.

Trois éléments lui tiennent à cœur et lui semblent devoir être pris en considération. D'ailleurs, les positions et le débat tel qu'il se déroule les respectent.

Le premier est le temps. Sur ces questions, il faut savoir prendre le temps, même s'il y a une pression, parce que cela fait partie de la nécessité de faire la part des choses, de regarder les faits, de laisser les éléments contradictoires s'exprimer. Cela fait partie de ce qui est enseigné aux étudiants, de ce qui doit être mis en œuvre. D'une certaine manière, le retrait, qui est une décision du directeur, est un élément d'apaisement puisqu'il donne du temps.

Le deuxième élément est une valeur que Sciences Po incarne : le respect. Le respect de la pluralité des points de vue, d'une certaine impartialité. Cela peut passer par la présomption d'innocence et par d'autres éléments, comme permettre à chacun de s'exprimer. Ce qui ramène d'ailleurs au premier point : échanger, débattre, prend du temps. Ces échanges et le respect des points de vue permettent de faire évoluer son jugement, sa position et éventuellement de mûrir les positions que l'on retient ou que l'on ne retient pas.

Enfin, troisième élément, la rigueur intellectuelle de la décision. C'est l'essentiel et l'essence même de ce qui fonde cette maison. Si elle a une vocation, c'est qu'il y ait une rigueur intellectuelle de la décision et de la compréhension des choses.

De ce point de vue, même s'il y a beaucoup d'émotion – il la comprend, la partage mais ne se prononcera absolument ni sur la situation ni sur les faits – il considère que les deux propositions que la présidente de la FSNP a formulées, s'inscrivent, dans cette exigence de rigueur intellectuelle.

Comme cela vient d'être dit, cela n'enlève rien à la responsabilité de chacune des instances qui, du point de vue juridique, aura à se prononcer dans le cadre de ses compétences. Avoir ces éclairages et la position mûrie pendant les semaines à venir est extrêmement important.

Il adhère donc pleinement aux deux propositions de la présidente de la FNSP.

Charlotte Halpern s'associe à Carlo Barone, tant dans le soutien apporté aux propositions faites par la présidente de la FNSP, que dans les remerciements adressés à celles et ceux qui vont permettre de travailler dans un climat plus serein dans le mois qui vient et de réfléchir à la manière de préparer la sortie de cette situation.

Elle partage avec Régine Serra des interrogations quant à la question du rétablissement d'un climat de confiance, notamment du point de vue de la faculté permanente, qui s'est beaucoup exprimée ces derniers jours. Elle souligne qu'elle a rencontré des collègues assez différents, sans doute, de ceux que Pascal Perrineau a pu croiser.

Il y a de l'émoi et une inquiétude. Notamment pour tout ce qui a trait à la réputation, à l'attractivité de Sciences Po ; en termes de recrutement des étudiants à l'international, d'impacts éventuels sur les mécènes, les partenaires. Elle s'interroge sur ce qui est mis en œuvre actuellement pour avancer sur ces points et aimerait savoir quel impact peut avoir cette affaire sur ces différents domaines d'activités de Sciences Po.

À l'issue de la période de retrait, dans l'éventualité où Mathias Vicherat reviendrait, quelles seront les mesures nécessaires ? Comment réfléchir à cela ? Comment travailler à rétablir ce climat de confiance, notamment sur ces deux points, l'international et les mécènes, qui ont été particulièrement évoqués par ses collègues ?

Elle ne revient pas sur le fait qu'il y a eu également des points sur les enjeux de collégialité et de restauration de la confiance en interne, mais ce sont d'autres sujets qui ont déjà été évoqués par ses collègues.

Laurence Bertrand Dorléac donne la parole à Vanessa Scherrer, directrice des affaires internationales (DAI), à Nathalie Jacquet, directrice de la stratégie et du développement (DSD), à Émile Prade, directrice de la communication (DCom) et à Anne-Solenne de Roux, directrice adjointe de la formation et de la recherche (DFR).

Vanessa Scherrer précise qu'elle s'exprimera essentiellement sur deux points, la question des partenariats institutionnels et celle de l'attractivité auprès des étudiants internationaux.

Elle indique que la présidente de la FNSP et les équipes de Sciences Po ont immédiatement pris la mesure de la vigilance qu'il fallait avoir à l'égard des réactions des partenaires internationaux.

Elle rappelle que Sciences Po a 490 partenaires académiques et scientifiques internationaux qui vont du plus simple au plus stratégique, au plus visible et au plus sensible. C'est là l'un des étalons de la valeur et de l'excellence académique et scientifique de Sciences Po. Au-delà de la seule question partenariale, c'est donc un enjeu essentiel pour Sciences Po.

Comment la direction des affaires internationales a-t-elle agi ? D'abord par une veille systématique, permanente et quotidienne. Concrètement, elle-même est en lien deux fois par jour avec les différents directeurs de la DAI qui correspondent aux différentes régions du monde. Ceux-ci l'alertent sur la moindre question posée par un partenaire international ou par un candidat – ce qui, pour le moment, n'a pas été le cas.

La ligne retenue a été de ne pas communiquer de façon proactive. La situation ne l'exigeait pas.

En revanche, dès que les équipes de la DAI sont sollicitées, pour chaque question, elles répondent immédiatement, formellement, précisément à ceux qui les sollicitent, dans les formes correspondant aux types de sollicitations (orales ou écrites).

Ils n'ont répondu qu'à ceux qui les ont sollicités.

Les courriers de la présidente de la FNSP ont été de nature à rassurer tous les partenaires internationaux qui ont pu s'interroger sur la solidité de Sciences Po, sur ses instances, son fonctionnement.

Vanessa Scherrer cite deux exemples pour illustrer son propos.

Elle préside le comité de direction de Civica, université européenne des sciences sociales, dont Sciences Po est le pilote. Mardi se tenait la réunion mensuelle de ce *steering committee*. À cette occasion, les partenaires n'ont pas fait part d'inquiétude particulière. Ils ont conscience du fait que le travail de Civica et de Sciences Po pourra se poursuivre sereinement.

Second exemple, récemment, Sciences Po a reçu une contribution financière, la plus grande de toute son histoire, de la part de la *Mastercard Foundation*, destinée à financer des bourses pour plus d'un million d'étudiants africains qui rejoindront Sciences Po au cours des dix prochaines années.

La *Mastercard Foundation* est canadienne. Les Nord-Américains, et particulièrement les Canadiens, sont extrêmement vigilants sur les questions de gouvernance. Ils ont sollicité Sciences Po directement, afin d'avoir des précisions sur la situation et sur les décisions prises. Ils se sont déclarés satisfaits de notre réactivité et par les réponses que la présidente de la FNSP a apportées à la communauté. Ils sont attentifs et vigilants, mais respectent le travail de Sciences Po.

Sciences Po continue d'exercer une veille rigoureuse, s'emploie à illustrer la solidité de l'institution, et parfois aussi, à résister à des injonctions qui dépassent la réponse donnée à la situation.

Nathalie Jacquet, ajoute que sa direction n'a jusqu'à présent pas eu à déplorer de retrait définitif et que personne n'a tourné le dos à Sciences Po lors des nouvelles sollicitations.

La direction de la stratégie et du développement, comme la direction des affaires internationales, traite avec des populations variablement sensibles à ces questions. Parmi les partenaires internationaux, comme Vanessa Scherrer l'a indiqué, c'est la *Mastercard Foundation* qui a posé en premier les questions. Ils seront attentifs aux décisions qui seront prises *in fine*.

Frank McCourt, qui a également consenti un important financement à Sciences Po au cours des dernières années, pour le projet désormais nommé *Project Liberty Institute*, a aussi posé des questions. Lui et ses équipes se sont comportés de façon très amicale et très compréhensive mais ont demandé : « *Qui va décider à un moment de ce qui va se passer ?* » « *Quel est le processus, quel est le calendrier ?* ».

Les entreprises, notamment les françaises, semblent être peu sensibles à la situation. Pour elles, ce qui importe, c'est l'institution. Elle est considérée comme solide et pérenne. Les partenariats n'ont pas du tout été remis en cause.

Pour les fondations, toutes les nord-américaines sont assez sensibles à ces questions. Du côté des fondations françaises ou ancrées dans d'autres pays européens, pour l'instant, il n'y a pas de signe de nervosité ou d'inquiétude.

Quant aux donateurs individuels, Nathalie Jacquet précise que Sciences Po a engagé sa campagne annuelle de fin d'année au début du mois de décembre, donc quelques jours avant le début de la crise. Les donateurs les plus fidèles ont posé des questions sur la durée de la période de retrait et sur d'autres incertitudes. Pour les donateurs individuels, comme pour d'autres partenaires, il serait souhaitable d'apporter des réponses fermes et définitives de nature à clarifier les choses rapidement.

Émilie Prade rappelle que la situation actuelle est au départ une crise médiatique, puisque l'annonce des faits – sur lesquels il y a eu une incertitude, comme on l'a vu aujourd'hui lors de la discussion – est sortie via les canaux médiatiques, notamment l'AFP. Il y a eu une très forte intensité le premier jour, le 4 décembre, cela a été très fortement relayé sur X, c'est le jeu de ce type d'information. Quand il y a une fuite dans les médias, avec des mots tel que « Sciences Po », « directeur » et « violences conjugales », l'impact est inévitable.

Assez rapidement, des informations plus factuelles ont circulé. Elles ont permis de comprendre – notamment lorsque Mathias Vicherat a pu donner quelques explications – que c'était une querelle d'ordre privé, avec des éléments très personnels. Très vite, il a été possible d'annoncer qu'il n'y avait ni plainte ni mesure d'éloignement, ce qui a permis de dégonfler le sujet pour les journalistes. À partir du mardi, lorsque Sciences Po a pu donner cette explication, la pression médiatique ainsi que la pression sur les réseaux sociaux étaient retombées.

La crise médiatique a alors été relayée par une crise des parties prenantes. C'est là un terrain très sensible, quasi épidermique, à Sciences Po. Ses communautés sont très visibles, son image est extrêmement forte dans l'opinion publique et auprès des prescripteurs d'opinion. Les mouvements étudiants ont évidemment été relayés, les journalistes ont été présents.

Ce qui est aujourd'hui analysé, c'est le deuxième temps de la crise et ce qui va se passer au niveau de l'institution. Évidemment les débats, les avis et les décisions des instances sont attendus et observés. Cela n'a pas d'impact sur l'opinion publique mais cela en a un auprès d'une presse qu'elle qualifie de « presse des prescripteurs d'opinion », comme *Le Monde* ou *Le Figaro*.

La presse internationale a relayé mais très factuellement ces informations. Elle s'est contentée de mentionner le fait que le directeur de Sciences Po a été placé en garde à vue, ce qui cristallise une image. Elle est aussi revenue sur le passé, la réputation de l'institution. Il y a une partie de la presse internationale qui relaye régulièrement des histoires sur Sciences Po.

S'agissant de la formation, **Anne-Solenne de Roux** souligne que l'ensemble des équipes qui font fonctionner ce vaste secteur, crucial pour Sciences Po, est totalement mobilisé et très professionnel. Leur unique priorité est de faire en sorte que la formation et la scolarité des étudiants se déroulent de la manière la plus normale possible.

En pratique, cela signifie des choses assez simples. Le grand oral a démarré lundi et s'achève demain. Les examens se dérouleront à partir de vendredi dans les conditions prévues. Les cours se sont achevés normalement.

Le semestre prochain se prépare dans des conditions ordinaires. Cela signifie qu'il n'y a pas eu de désistement de chargés d'enseignements, qui représentent quand même une part significative des intervenants dans ce domaine, puisqu'ils sont près de 4 500 et assurent un grand nombre d'enseignements. Aucun des doyens avec lesquels Laurence Bertrand Dorléac et elles sont en contact très régulier n'a signalé de difficulté de ce côté, que ce soient des reconductions de cours ou des difficultés de recrutement, ce qui est un signal important.

L'activité liée aux événements se déroule aussi normalement. Ainsi, un grand événement scientifique a lieu en ce moment rue Saint-Guillaume, le 40^e symposium du CEPR. Ce symposium annuel réunit des économistes du monde entier.

Les chantiers stratégiques se poursuivent au rythme prévu. Le gros travail sur les inscriptions pédagogiques, le suivi de la réforme des admissions en première année, suivent leur cours de manière à ne pas prendre de retard par rapport au calendrier prévu en début d'année.

La campagne d'admission est pilotée comme chaque année avec beaucoup de vigilance. Bien entendu plus encore cette année. La direction de la formation et de la recherche met en place un certain nombre d'indicateurs afin d'avoir un état des lieux au fur et à mesure, au niveau national ou au niveau international.

Un comité de projet lié au *Project Liberty Institute* s'est déroulé hier, avec de très bonnes réponses aux appels à projets, que ce soit du côté de la recherche ou de la formation. La discussion a porté sur le fond et non sur le contexte au sein de Sciences Po.

Il est important de le signaler aussi quand on se pose des questions sur le bon fonctionnement de l'institution, ajoute-t-elle.

Laurence Parisot tient à affirmer très fermement que la situation actuelle est incomparable avec la crise de 2021. L'origine de la « crise Duhamel », la façon dont les choses ont été gérées à l'époque sont radicalement autres. Il est même indécent, à son avis, d'y faire référence. C'était une affaire d'inceste, la crise concernait toute l'institution, présidence de la FNSP et direction de Sciences Po.

Cela n'a rien à voir non plus compte tenu de la façon - grâce à Laurence Bertrand Dorléac, mais pas seulement - dont cette situation est gérée actuellement. Elle est gérée avec beaucoup de transparence. D'ailleurs cela vient d'être dit à l'instant, Sciences Po est au travail.

Sur la crise elle-même, elle constate que tous les éléments d'information sont partagés, discutés, échangés à tous les niveaux, au travers de toutes les instances et au sein de toutes les communautés. Chacun essaie, petit à petit, d'évoluer vers un consensus qui, de plus, ne repose pas sur le plus petit dénominateur commun, mais est sous-tendu par une réelle exigence.

Concernant la sortie de crise, elle croit qu'il faut conserver une certaine rigueur intellectuelle mais prendre la mesure de ce que sont actuellement les sensibilités. Aujourd'hui, elles sont différentes de celles d'il y a 20 ou 30 ans. Il convient de bien mesurer ce que ce type de situation peut représenter en termes de réputation et de confiance à l'intérieur de l'institution, mais il faut aussi raison garder.

Elle conclut en disant que, lors de la première réunion informelle des bureaux et présidences des conseils de Sciences Po, elle a été frappée par le fait que la parole était libre mais responsable. Elle croit que c'est en conservant ces dispositions d'esprit et cette méthode de travail qu'une bonne réponse à la situation se dégagera, dans un esprit constructif.

Sandra Lagumina approuve ce que vient de dire Laurence Parisot. Elle considère, comme elle, que la situation actuelle est incomparable avec celle de 2021. Néanmoins, elle a provoqué une grande émotion ; nul ne peut le nier.

À titre personnel, elle confesse que, quand elle a pris connaissance de l'information, le lundi 4 décembre, elle a d'abord été extrêmement en colère. Si on avait dû lui demander de se prononcer ce jour-là, elle aurait sans doute pris une mauvaise décision.

Au cours de la semaine, la grande transparence avec laquelle la présidente de la FNSP et ses équipes ont échangé avec toutes les communautés de Sciences Po, le dialogue permanent qui a été établi ont permis d'aboutir, si ce n'est à un consensus en tout cas à une méthode.

La mise en retrait est ce qu'il fallait faire. Il permet de prendre du temps et de faire la part des choses, comme l'a fort justement souligné le vice-président du Conseil d'État.

Concernant la commission de déontologie, elle note que dans toute autre organisation c'est assez naturellement vers ce type d'instance qu'on se tournerait. Personnellement, elle n'est donc pas défavorable à sa saisine, même si c'est peut-être un peu singulier. Cela ne signifie pas que la commission aura à démêler le vrai du faux. En revanche, elle pourra donner un avis sur la situation par rapport aux principes déontologiques qui doivent guider Sciences Po.

Elle remercie les quatre directrices qui viennent de donner des informations aux membres du Conseil d'administration concernant les réactions de certaines des parties prenantes de Sciences Po. C'est extrêmement important, quand on est extérieur à l'institution comme elle l'est, d'avoir un éclairage précis sur ce qui se passe vraiment. Sinon, il a un effet de loupe extrêmement fort et déformant sur la situation.

Dernier point, elle revient sur la qualité des échanges que la présidente de la FNSP a su maintenir vivants. Il va y avoir la période des fêtes, mais il est important de continuer à être informés, mobilisés.

Laurence Bertrand Dorléac remercie Sandra Lagumina pour ses propos. Elle confirme que l'information et le dialogue ne cesseront pas. Au terme des réunions des différentes instances représentatives de Sciences Po - il y aura une réunion du Comité social et économique (CSE) le 14 décembre et du Conseil de la vie étudiante et de la formation (CVEF) le 18 – elle adressera ensuite des courriers et messages aux différentes communautés de Sciences Po, dont les alumni, et les partenaires.

Régine Serra pose deux questions factuelles.

Est-ce que Sciences Po est accompagnée pour ce qui concerne sa communication ? A-t-on fait appel à une agence spécialisée ?

Deuxième question : que signifie très concrètement la mise en retrait du directeur ? Est-ce un congé sans solde ?

(Départ de Pascal Perrineau)

Laurence Bertrand Dorléac propose à Émilie Prade et Arnaud Jullian de répondre à ces questions.

Émilie Prade confirme qu'étant donné l'impact médiatique de la situation et les conséquences qu'elle pouvait avoir pour Sciences Po, la direction de la communication travaille avec l'agence Havas.

Inès Fontenelle ajoute deux questions à celles posées par Régine Serra.

Hier, lors de la séance du Conseil de l'Institut, le secrétaire général a indiqué que le retrait pourrait être un congé sans solde précédé d'un congé maladie. Y aurait-il eu un changement à ce propos ?

À propos des partenaires, il a été dit qu'ils avaient posé des questions. Lesquelles ?

Arnaud Jullian précise qu'aux questions qui lui ont été posées hier concernant les conditions et formes légales du retrait du directeur, il a d'abord répondu qu'une telle disposition ne figurait pas dans les statuts de Sciences Po. Il a été convenu que ce serait donc un congé sans solde, qui pourrait, le cas échéant, sous toutes réserves et selon la situation personnelle de l'intéressé, être précédé d'un congé maladie. Il s'agissait là d'une précaution oratoire, mais aussi légale car le directeur de Sciences Po aurait pu bénéficier d'un congé maladie. Tel n'est pas le cas.

Pour ce qui concerne les partenariats de mécénat, **Nathalie Jacquet** précise que les questions (provenant principalement des nord-américains) portaient essentiellement sur les procédures qui allaient être mises en œuvre.

Vanessa Scherrer ajoute qu'il en a été de même de la part de ses interlocuteurs. C'est d'ailleurs pour cette raison que, pour l'essentiel, ont été transmis lorsque c'était demandé les courriers institutionnels adressés par la présidente de la FNSP.

Inès Fontenelle pose une dernière question. Quelles ont été les discussions avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche ? Existe-t-il un risque de mise sous tutelle de Sciences Po ?

(Départ d'Henri de Castries qui donne procuration à Laurence Parisot)

Laurence Bertrand Dorléac répond qu'elle et l'équipe de direction de Sciences Po sont en contact quasi quotidien, avec le ministère et le rectorat, qui sont tenus régulièrement informés de tout ce qui déroule à Sciences Po depuis le 4 décembre.

Elle rappelle que Sciences Po a été une institution privée pendant 73 ans, avant de prendre, en 1945, la forme - toujours très singulière et assez incomparable - d'un établissement public d'enseignement supérieur (l'Institut d'études politiques de Paris) porté par une fondation privée (la Fondation nationale des sciences politiques).

Certains parmi les étudiants ou les membres de la faculté permanente souhaiteraient que Sciences Po se rapproche des formes d'un établissement public ordinaire.

Laurence Bertrand Dorléac ajoute qu'elle a été formée et a longtemps enseigné dans des universités publiques françaises. Elle n'a donc nullement l'intention de dire des choses désagréables ou négatives à leurs propos, mais il se trouve que l'habitus de Sciences Po, son mode de fonctionnement, ses règles, relèvent d'un autre modèle.

Ainsi, en matière de gouvernance, le Conseil d'administration de la FNSP et même le Conseil de l'Institut ne ressemblent pas aux instances qu'on trouve dans les universités publiques françaises, pas plus d'ailleurs qu'à celles des universités internationales (qui sont elles-mêmes différentes d'un pays à l'autre).

Pour ce qui a trait à l'enseignement, là encore Sciences Po - avec près de 80% des enseignements dispensés par des intervenants extérieurs et 20% par la faculté permanente - est unique.

Un tel établissement a nécessairement un certain type de fonctionnement, un modèle économique spécifique dont il sera question dans les prochains points de l'ordre du jour.

(Départ de Didier-Roland Tabuteau)

Régine Serra demande si le débat est clos. Si oui quelle décision est prise ? Le Conseil d'administration adopte-t-il la motion votée par le Conseil de l'Institut ?

Elle rappelle qu'il y a une grande attente de la part des personnels et de toutes les communautés à l'égard des décisions prises par les instances représentatives.

Est-ce que cela passe par une motion identique à celle adoptée par celle du Conseil de l'Institut ? En ce cas elle suggérerait d'enlever le conditionnel dans la phrase « *la commission devrait se réunir* ».

Laurence Bertrand Dorléac ne voit pas l'utilité ou la nécessité d'adopter une motion ; elle suggère un vote des membres du Conseil d'administration sur les propositions faites.

- Organiser la suite des discussions qui ont lieu dans les instances représentatives de de la FNSP et de l'IEP de Paris, sous la forme d'une commission ad hoc qui réunit les membres des bureaux et les présidences des différents conseils (Conseil d'administration de la FNSP, Conseil de l'Institut, Conseil scientifique, Conseil de la vie étudiante et de la formation)
- Saisine de la commission de déontologie de Sciences Po.

Elle soumet ces propositions à un vote à main levée des membres du Conseil d'administration.

⑩ *La proposition d'organisation de la suite des discussions sous la forme d'une commission qui réunit les membres des bureaux et les présidences des différents conseils (Conseil d'administration de la FNSP, Conseil de l'Institut, Conseil scientifique, Conseil de la vie étudiante et de la formation) et de saisine de la commission de déontologie est adoptée à l'unanimité.*

Laurence Bertrand Dorléac remercie les membres du conseil pour cette unanimité, sur des positions qui fixent un cadre de travail démocratique et suffisamment consensuel pour pouvoir être largement partagé par les communautés de Sciences Po. Elles seront transmises au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

2. Adoption du procès-verbal du 11 octobre 2023

⑩ *Le procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.*

3. Adoption des barèmes des droits de scolarité et de la tarification des services de la Fondation nationale des sciences politiques appliquée aux usagers pour l'année universitaire 2024-2025

Laurence Bertrand Dorléac donne la parole à Arnaud Jullian.

Arnaud Jullian rappelle quelques éléments de contexte.

D'abord les lignes directrices que ce conseil a adoptées, il y a à peu près deux ans, concernant la revalorisation des droits de scolarité en fonction de l'inflation réelle, sachant qu'ils l'ont toujours été, depuis une bonne vingtaine d'années, mais selon l'inflation prévisionnelle.

La première application, l'an passé, de ces lignes directrices, ne fut que partielle dans un contexte d'inflation élevée, puisque ces lignes directrices aboutissaient à une augmentation mécanique de + 9,46 %. Au terme d'échanges, notamment avec les organisations étudiantes, il avait été proposé à ce conseil, qui l'avait approuvée, une revalorisation de + 7,5 %, c'est-à-dire d'un niveau inférieur à l'application mécanique des lignes directrices.

L'autre élément de contexte est évidemment l'inflation, toujours présente, qui perdurera en 2024 et dont l'impact pour Sciences Po est évalué à environ 2,9 M€. La direction de Sciences Po a calculé le résultat d'une application mécanique des lignes directrices. Ce calcul aboutissait à une hausse de + 6,34 % pour les droits 2024-2025.

Une négociation a alors été engagée avec les syndicats étudiants. Elle a conduit à ce que la direction de Sciences Po considère comme étant une position d'équilibre (même si elle n'a pas fait l'objet d'un accord des syndicats étudiants), consistant à proposer une revalorisation des droits de scolarité de + 3,5 % au titre de l'année 2024-2025.

Celle-ci serait accompagnée de deux mesures.

- Moduler l'augmentation 2024-2025 de + 3,5 % en fonction des revenus, c'est-à-dire introduire une progressivité dans la progressivité, avec + 3,2 % en bas de la courbe de revenus, pour les étudiants qui payent des droits, et + 3,6 % en haut de cette courbe de revenus, ce qui permet de renforcer encore un peu la progressivité du barème. Arnaud Jullian rappelle que, comme l'année dernière, 30 % des étudiants de Sciences Po resteront totalement exonérés de droits et que le barème est progressif et individualisé.
- Augmenter les dépenses d'aides sociales de + 13,4 % en 2024. Cette augmentation se ferait au profit notamment des bourses Boutmy destinées aux étudiants extracommunautaires, notamment parce que le barème maximal leur est appliqué. Il s'appliquerait aussi aux compléments de bourse CROUS versés par Sciences Po.

En outre, il est apparu que les critères d'éligibilité aux aides de la commission de suivi social (CSS) étaient trop stricts pour permettre de consommer un budget qui a été doublé. Ces critères d'éligibilité à la CSS seront donc assouplis, afin que l'ensemble du budget alloué puisse être consommé, voire un peu plus, si cela s'avérait nécessaire au vu des situations.

(Déconnexion de Gessica Jean et Katja Langenbucher)

Inès Fontenelle rappelle que cette augmentation des frais de scolarité de 3,5 % en moyenne, fait suite à une hausse de 7,5 % l'année dernière, que cette hausse était alors justifiée comme étant exceptionnelle et nécessaire en raison d'un contexte difficile. Un an plus tard, la direction

de Sciences Po décide encore d'une nouvelle hausse qui s'ajoute aux précédentes et qui, une fois de plus, touchera de plein fouet les étudiants et leurs familles.

Ces augmentations successives créent une barrière financière à l'entrée de Sciences Po, instaurant *de facto* une politique de sélection par l'argent en mettant des étudiants en difficulté, particulièrement les étudiants extracommunautaires qui ne bénéficient d'aucune dégressivité. Pour eux, la hausse des droits sera, en deux ans uniquement, de 1220 € en Bachelor et de 2 430 € en Master.

Les élus étudiants ont été contactés par des étudiants internationaux qui leur ont dit que, lorsqu'ils avaient fait acte de candidature, il n'était pas clair que des hausses pouvaient avoir lieu en cours de cursus, et certainement pas à ce niveau-là. Ils considèrent que cela est injuste et cela les met évidemment en difficulté.

Il en ira de même pour les étudiants qui ont contracté des prêts, ainsi que pour les étudiants qui ne sont pas boursiers et pour lesquels le soutien financier de leur famille sera insuffisant.

Chacun sait que le salariat est une cause majeure d'échec pour les étudiants. L'endettement est une source de difficultés lors de leur entrée dans la vie active. Dans les deux cas, ce sont des conséquences directes, néfastes et bien réelles des hausses successives des frais de scolarité. D'ailleurs, la direction de Sciences Po s'est engagée hier, lors de la séance du Conseil de l'Institut, à mener une enquête sur les difficultés financières et matérielles rencontrées par les étudiants de Sciences Po.

La direction de Sciences Po avance que cette nouvelle augmentation visera à renforcer la politique sociale de l'établissement ; politique que la représentation étudiante défend évidemment, mais les chiffres montrent aussi une autre réalité. La part des frais d'inscription attribuée au mécanisme de redistribution a considérablement diminué au fil des années, comme le notait la Cour des comptes dans son rapport de 2016, passant de 42,7 % en 2004 à 16 % dans le budget 2024. Bien que le montant global alloué aux bourses et à l'aide sociale ait nettement augmenté, les effectifs étudiants se sont aussi accrus. Sa part dans le total des dépenses de Sciences Po a peu progressé en réalité, passant à 5,3 % en 2010 à 6,2 % dans le budget 2024.

Une fois de plus, les étudiants et leurs familles sont la variable d'ajustement d'un budget qui cherche à atteindre l'équilibre. C'est dans cette logique, d'ailleurs, qu'a été décidée cette hausse, d'après ce qui a été expliqué à la représentation étudiante.

Au moment même où la précarité étudiante explose en France, touchant également les étudiants de Sciences Po – Inès Fontenelle évoque les longues files d'attente lors des distributions alimentaires à Saint-Thomas, sur le campus de Paris – la direction décide de poursuivre cette fuite en avant, ce qui lui semble être irresponsable.

Enfin, Inès Fontenelle attire l'attention des membres du conseil sur le fait que la pétition des étudiants contre l'augmentation des frais d'inscription a recueilli près de 2 000 signatures, soit le double de l'année dernière, ce qui est un nombre historique pour une pétition à Sciences Po. Lors de la dernière séance du Conseil de la vie étudiante et de la formation (CVEF), qui réunit des élus représentant les enseignants vacataires, les salariés, les enseignants de la faculté permanente et les étudiants, une motion s'opposant à cette augmentation a été votée par la majorité de ses membres, sans aucun vote contre, ce qui n'était pas arrivé non plus, à sa connaissance, par le passé.

Elle précise que la position qu'Ethan Werb et elle-même défendent aujourd'hui au sein de ce conseil est partagée par tous les autres syndicats étudiants, ce qui, selon eux, devrait inviter la direction à réfléchir à d'autres perspectives pour l'avenir.

Laurence Bertrand Dorléac remercie Inès Fontenelle et demande à Arnaud Jullian s'il existe une enquête précise et récente sur la précarité des étudiants de Sciences Po.

Arnaud Jullian répond qu'il n'existe pas actuellement de données fiables sur ces questions. Ce point a déjà été soulevé hier lors de la dernière réunion du Conseil de l'Institut et la direction de Sciences Po s'est engagée à étudier la possibilité de réaliser une enquête sur le salariat des étudiants et les emprunts contractés.

Pour être précise et rigoureuse, cette enquête ne devra pas être déclarative et nécessitera, par exemple, que les étudiants produisent des documents relatifs à leurs emplois, leurs emprunts, afin que les données recueillies soient objectivées et non contestables. Ce sera donc une opération lourde mais éclairante.

En réponse à Inès Fontenelle, Arnaud Jullian rappelle que les droits de scolarité ne sont pas uniquement destinés à financer des aides sociales. Le barème des droits de scolarité est lui-même en soi, par sa progressivité, une forme d'aide sociale. Ainsi, 30 % des étudiants sont exonérés de ce paiement. Certes les droits de scolarité financent aussi la politique d'aide sociale, notamment la forte progression des bourses en 2024, mais cela n'est pas leur seule vocation.

Il réfute l'argument selon lequel Sciences Po voudrait faire financer par les étudiants l'intégralité des efforts nécessaires à la soutenabilité du modèle économique de Sciences Po.

Lors de la présentation budgétaire, les efforts de modération des dépenses apparaîtront clairement.

Ainsi, la prévision de masse salariale annuelle qui prend en compte chaque année une enveloppe d'1,5 % dédiée à des augmentations de salaire au mérite a été ramenée, en juillet 2023, à une enveloppe globale d'1 %.

Carlo Barone note que le document du budget prévisionnel soumis aux membres du Conseil d'administration annonce que l'augmentation des dépenses de Sciences Po liées à l'inflation attendue pour 2024 est prévue à 2,9 M€. Or, le même document annonce que l'augmentation des droits de scolarité réajustée à l'inflation produira une recette additionnelle de 4,1 M€.

La direction prévoirait donc d'augmenter les droits de scolarité pour 2024 plus qu'il ne serait nécessaire par rapport à l'inflation prévue. On pourrait supposer que ce décalage pour 2024 soit un effet de rattrapage par rapport à l'inflation de 2023 mais en consultant le document du budget révisé pour 2023, il ne trouve aucune indication en ce sens. Au contraire, le document du budget révisé pour 2023 annonce une augmentation des dépenses liées à l'inflation plus faible que prévu. C'est un premier problème qu'il souhaite évoquer.

Deuxième problème, l'augmentation des droits de scolarité de 4,1 M€ prévue pour 2024 correspond à une hausse de 3,5 %. Or les lignes directrices votées par ce conseil prévoyaient une augmentation de 6,3 %, ce qui semble être en complet décalage par rapport à l'inflation prévue pour l'année prochaine.

En 2023, il y eut le même type de décalage entre ce que les lignes directrices prévoyaient et la réalité de l'inflation. Il s'interroge donc sur la rationalité de ces lignes directrices et sur le risque de légitimer une augmentation des droits de scolarité bien au-delà de ce qui serait nécessaire par rapport à l'inflation.

Troisième problème, il persiste à contester le principe selon lequel le poids de l'augmentation du coût lié à l'inflation doit entièrement peser sur les familles des étudiants, et attend toujours

une discussion sur le fond concernant la rationalisation des dépenses de Sciences Po, qui ne cessent d'augmenter.

Il salue et appuie avec conviction la politique volontariste de Sciences Po concernant les boursiers, mais souhaite attirer l'attention de la direction sur les étudiants des classes moyennes et de leurs familles, qui sont elles aussi touchées de plein fouet par l'augmentation de l'inflation.

En réponse à Carlo Barone, **Arnaud Jullian** revient sur certains des points qu'il vient de soulever.

Le premier est le décalage entre les lignes directrices et l'inflation. Les lignes directrices visent à la fois à prendre en compte l'inflation prévisionnelle au titre de l'année à venir et le recalage entre l'inflation réellement constatée sur la dernière période connue et l'inflation prévisionnelle qui avait été utilisée alors.

Il n'est pas possible de comparer le chiffre fixé par les lignes directrices avec la seule inflation prévisionnelle. Cela conduirait à trouver systématiquement plus, sauf à ce que, sur la période précédente, l'inflation ait été surestimée ; ce qui n'a pas été le cas ces dernières années.

En outre, les lignes directrices n'ont jamais été appliquées, puisqu'on a toujours opté pour un pourcentage inférieur. En arrivant à un chiffre de 3,5 % au lieu de 6,34 %, de fait, Sciences Po sous-estime l'évolution de l'inflation, et le fait durablement.

Par exemple, le passage de 6,34 % à 3,5 %, avec environ 80 M€ de droits annuels, c'est environ 2,3 M€ de manque à gagner de droits, chaque année, non seulement en 2024, mais chaque année dans le futur, puisque cette revalorisation qui n'aura pas lieu ne sera pas rattrapée. Ce décalage entre 6,34 % et 3,5 % est donc un effort très important. Il est d'ailleurs plus important que l'effort qui a été réalisé l'année dernière, avec le passage de 9,46 % à 7,5 %.

En réponse à un autre point soulevé par Carlo Barone, qui relève que « dans le document du budget prévisionnel (...) la destination de l'augmentation des dépenses de Sciences Po liées à l'inflation attendue pour 2024 est prévue à 2,9 M€. Or le même document annonce que l'augmentation des droits de scolarité réajustée à l'inflation produira une recette additionnelle de 4,1 M€ », Arnaud Jullian précise que l'impact de l'inflation indiqué dans ces documents (2,9 M€) ne prend pas en compte, par ailleurs, l'impact sur les coûts d'investissement. Il peut donc être significativement sous-évalué, notamment sur certains aspects immobiliers.

Il est normal qu'on ne retrouve pas ce montant, parce que Sciences Po fait des efforts pour modérer ses consommations au vu de cette inflation. Face à la prévision d'inflation, les seules réponses ne sont pas l'augmentation des droits et les efforts des salariés, il y a aussi une forte volonté de modérer les dépenses.

Enfin, concernant les 3,5 % d'augmentation aboutissant à 4,1 M€ de hausse. En réalité, ce n'est pas le cas. Les droits de scolarité augmentent de 5,1 M€, pour 1 M€ au titre de la variation des effectifs étudiants, et pour 4,1 M€ au titre des revalorisations liées à l'inflation. Toutefois, au sein de ces 4,1 M€, seul 1,4 M€ est lié à la revalorisation de +3,5 % à compter de septembre 2024. Ce montant de 1,4 M€ en mi-année correspond donc bien aux 2,8 à 2,9 M€ en année pleine d'impact de l'inflation, tel qu'il est estimé.

Inès Fontenelle remercie Carlo Barone pour son intervention sur ce sujet. La représentation étudiante est heureuse de voir que les membres de la faculté permanente sont aussi attentifs à ces questions. Il en va aussi des étudiants qui étudient à Sciences Po, et cela a un impact direct.

Elle aussi considère que la formule de calcul est un peu étrange et même un peu plus que cela. Cette formule prend en compte l'inflation, le chiffre de l'Insee, alors que, comme l'a dit Arnaud Jullian, seuls 30 % des dépenses de Sciences Po sont directement concernées par l'inflation.

En outre, en fonction des services, l'inflation n'est pas la même. Donc, dans tous les cas, ce chiffre ne peut pas s'appliquer à Sciences Po tel quel. Quoi qu'il en soit, la représentation étudiante estime que ce n'est pas aux étudiants de payer le coût de l'inflation ; inflation qui les touche eux aussi.

Ethan Werb ajoute que le point de vue exprimé par Inès Fontenelle est très largement partagé par l'ensemble de la communauté étudiante, de l'UNI jusqu'à Solidaires. Tous refusent cette nouvelle hausse des frais de scolarité.

Lui aussi souligne que l'inflation est aussi subie par les étudiants par des coûts directs et indirects.

Les coûts directs, c'est l'augmentation des droits de scolarité. Les coûts indirects passent notamment par l'approche adoptée par la politique sociale de Sciences Po, notamment l'affectation des étudiants en fonction de leur zone d'origine et de leur campus. En grande partie, ce qui va peser sur le pouvoir d'achat des étudiants, c'est le logement, l'alimentation. Cela doit être pris en compte. Quand les étudiants sont affectés dans des campus très loin de leur zone géographique d'origine, cela génère des coûts.

Il y a toute une partie de la politique sociale qui pourrait aussi être pensée non uniquement en partant des coûts directs, c'est-à-dire en générant des exonérations de frais de scolarité pour les limiter, mais en pensant aussi à des coûts indirects qui pèsent sur le pouvoir d'achat des étudiants.

Il en appelle donc à une vision un peu plus globale de la question de l'effet de l'inflation sur les étudiants dans les politiques de scolarité et dans la politique sociale de Sciences Po.

Thierry Cadart rappelle qu'on avait fourni aux membres du conseil une courbe avec les revenus des parents et le nombre d'étudiants concernés. C'était une courbe en U, avec une petite branche plus faible du côté des revenus supérieurs. Le creux des classes moyennes était très visible.

Il faudrait peut-être revoir cela, et réfléchir à ce qui peut faire pour essayer de rendre cette courbe un peu moins marquée.

Laurence Bertrand Dorléac répond qu'elle en a tout à fait conscience.

Concernant les inégalités régionales, elle rappelle que lorsqu'elle présidait le jury d'entrée, un travail avait été accompli. Il apparaissait que ceux qui bénéficiaient principalement des dispositifs en faveur de l'égalité des chances étaient les élèves des établissements de Paris et de sa périphérie, et qu'on ne parvenait pas à toucher des territoires plus éloignés.

Les efforts alors entrepris ont été assez efficaces.

En tant que Présidente, elle souligne qu'il lui tient à cœur de ne pas entendre qu'il y a des étudiants qui ont maintenant recours à des modes d'alimentation inquiétants. Très inquiétants. Il faut vraiment réfléchir sérieusement et vite.

La question posée sur les catégories moyennes existe dans d'autres domaines. Il est important d'essayer d'avancer sur ces questions et pas seulement de les poser. Il faut apporter des réponses sinon plus concrètes, au moins plus précises dans l'analyse de la situation.

Régine Serra rappelle que ce conseil a débattu à plusieurs reprises de la question des droits d'inscription. Elle tient à remercier la direction de Sciences Po pour l'effort qui est fait en matière d'aide sociale, parce que c'est un point sur lequel les élus salariés avaient beaucoup insisté l'année dernière, à cette même période. Les chiffres sont là, qui montrent un effort important de l'institution en ce sens.

Néanmoins, comme cela a été évoqué au cours du comité d'audit ces lignes directrices sur lesquelles ce conseil s'était accordé arrivent peut-être à une limite. Si l'inflation continue de galoper ainsi pendant des années, Sciences Po continuera-t-il à augmenter les droits d'inscription à la hauteur ou plus de l'inflation ? Elle s'interroge sur cette perspective.

Ses interrogations portent aussi sur les étudiants extracommunautaires qui, comme chacun sait, paient les droits d'inscription pleins ; avec des droits qui deviennent élevés. Sciences Po entre dans la même cour que ses concurrents anglo-saxons. Par exemple, à peu près au même niveau que ceux de la LSE.

Dès lors, se pose la question de la qualité de service offert aux étudiants par rapport à ces institutions concurrentes.

Elle ne mésestime pas le travail d'accompagnement important des étudiants qui est fait. Elle sait l'engagement de l'institution à ce sujet, mais n'est pas certaine que Sciences Po soit complètement au même niveau de qualité de service. Qui dit augmentation des droits dit également vigilance sur le service.

Elle pense en particulier au pôle santé, au centre de santé qui n'existe plus vraiment. Pour ce type de dispositif, qui doit venir en soutien aux étudiants, Sciences Po lui semble être un peu fragile.

Pour ce qui a trait à la qualité du service rendu aux étudiants, **Laurence Bertrand Dorléac** note qu'il ne faut pas uniquement étudier attentivement l'évaluation des enseignements par les étudiants, il importe aussi de poser le problème de leur emploi du temps. N'y a-t-il pas trop de cours à Sciences Po ? Une étude sérieuse est menée à ce sujet.

Quant au centre de santé, elle rappelle que le dispositif antérieur, qui avait d'indéniables qualités, était cependant peu légal et fort coûteux, puisque non remboursé par la Sécurité sociale. Voilà pourquoi il a été transformé.

Mais, pour l'essentiel, ce système a été modifié afin d'être amélioré.

Alexandre Bompard rappelle que l'hyperinflation est un poison lent. Deux années d'inflation aboutissant à des inflations alimentaires autour de 25 % sur deux ans, cela crée à la fois une déformation de la structure de consommation et des comportements de privation.

Il le constate d'ailleurs très nettement par la bascule de certains des clients du groupe qu'il préside, notamment les jeunes étudiants dans les dispositifs de précarité alimentaire, banque alimentaire, etc. C'est un phénomène massif, très impressionnant à observer. Les étudiants qui sont au conseil ont tout à fait raison de le souligner : c'est aussi la réalité des étudiants de Sciences Po.

Il fait un plaidoyer *pro domo*. Lorsqu'on s'attarde sur les sources de revenus de Sciences Po, nul ne peut imaginer que l'État va renforcer substantiellement sa dotation. Le budget de l'État ne le permet pas. Les étudiants, évidemment, sont à l'extrême limite de ce qu'ils peuvent faire.

Il le réaffirme avec force : il faut que Sciences Po soit accueillante à l'égard des donateurs privés. Il faut que la crise de gouvernance actuelle se termine vite. Le 29 janvier est une date importante. Il ne faut pas que cela dure plus longtemps.

D'abord, parce que toutes les entreprises ont des choix d'allocation à faire.

Il faut rester extraordinairement ouvert et accueillant aux dons privés. Sciences Po en a besoin. L'établissement a beaucoup d'ambition et de projets et des sources de revenus contraintes. Si Sciences Po veut se donner les moyens de ses ambitions, dans un contexte de fortes contraintes, à la fois pour les étudiants et pour le budget de l'État, les dons privés et des entreprises sont absolument essentiels.

Dina Waked soumet une proposition pour l'avenir. Serait-il envisageable de fixer les droits de scolarité par programme ?

C'est le système des universités américaines, un prix pour un programme.

Les étudiants ont ainsi un peu de stabilité. Ils connaissent le prix de leurs droits de scolarité pour l'année suivante. Il n'y a pas cette incertitude avec l'inflation qui peut jouer d'une année sur l'autre, à forte augmentation comme l'an dernier.

Véronique Morali reconnaît que le contexte économique est incertain et qu'on ne le maîtrise absolument pas. Le niveau de recettes de Sciences Po est certes soutenu par les donateurs, les efforts de l'établissement et les recettes publiques, dont on sait qu'elles ne sont pas en extension. Le comité d'audit questionne beaucoup Arnaud Jullian et l'équipe financière pour obtenir, au mieux, un équilibre des efforts. D'ailleurs, Ramon Fernandez, qui était présent lors de la réunion du comité d'audit, l'a bien dit. Pourquoi 3,5 et pas 4 ?

Elle a conscience que les curseurs fixés sont le résultat de négociations. Inès Fontenelle le sait, elle a été pugnace lors de ces discussions. La communauté étudiante lui est redevable des 3,5 %, résultat qui paraît équilibré malgré tout, au regard de la trajectoire qui doit être respectée.

1,7 M€ de résultat, c'est sensiblement l'étiage des années précédentes. Ce n'est pas une marge de manœuvre colossale. Il suffit qu'un des curseurs de recettes bouge ou que les coûts s'enflamment avec l'inflation, pour déraiser. Or, ce conseil est comptable d'un équilibre financier qui garantit aussi le bon fonctionnement de l'établissement.

Elle ajoute qu'Arnaud Jullian a bien fait de rappeler qu'il y a eu des efforts aussi de la part des salariés. Encore une fois, c'est un équilibre des efforts dans un cadre budgétaire extrêmement contraint et économiquement très incertain.

Régine Serra salue la proposition de Dina Waked parce que les étudiants entrent en effet pour un programme. Ils arrivent à Sciences Po pour faire trois ou deux années. Très peu quittent ces parcours avant leurs termes. C'est une excellente proposition à laquelle il faudrait réfléchir.

(Déconnexion d'Ethan Werb)

Inès Fontenelle soutient tout à fait la proposition de Dina Waked.

Arnaud Jullian indique qu'il s'agirait d'une proposition permettant de renforcer la prévisibilité. Fixer le montant des droits pour les entrants en Bachelor pour la durée de ce cursus, de même que pour les entrants en Master pour la durée de leur cursus, est en effet une formule qui est adoptée dans certaines universités internationales. Cela constituerait évidemment une réforme à part entière des droits de scolarité, ce que la direction de Sciences Po s'était engagée à ne pas faire, mais puisque cela semble correspondre à une demande, cela peut être étudié.

Il faudra garder à l'esprit que, contrairement à ces universités internationales qui, souvent, ont un seul montant pour les boursiers et un montant pour les non-boursiers, Sciences Po utilise une courbe en fonction des revenus. Une telle réforme aboutirait donc – et c'est ce qu'il faudra étudier – à disposer d'une courbe de droits par génération d'étudiants, avec une lisibilité incertaine et une gestion un peu compliquée pour les équipes de Sciences Po.

En tout cas, une telle évolution pourra évidemment être étudiée de manière approfondie.

Laurence Bertrand Dorléac soumet au vote les résolutions n°1 et n°2

Didier-Roland Tabuteau se déporte.

Projet de résolution n° 1 et n° 2 : adoption des barèmes des droits de scolarité et de la tarification des services de la Fondation nationale des sciences politiques appliquée aux usagers pour l'année universitaire 2024-2025

⑩ Les résolutions n°1 et n°2 sont adoptées à la majorité des membres présents ou représentés, avec deux votes contre et cinq abstentions.

Laurence Bertrand Dorléac soumet au vote la résolution n°3.

Projet de résolution n° 3 : tarification des services de la Fondation appliquée aux usagers.

⑩ La résolution n°3 est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, avec deux abstentions.

(Départ de Thierry Cadart et d'Henry Laurens)

4. Adoption des droits de scolarité des *Executive Masters* pour l'année 2025

Laurence Bertrand Dorléac donne la parole à Benoit Banchereau, directeur de l'*Executive Education*.

Benoit Banchereau précise qu'il est question des droits de scolarité des *Executive Masters* produits et délivrés par l'*Executive Education*.

Ces dernières années, leur augmentation a été très faible. Cette année, il propose pour 2025 une hausse de 1 000 € pour chaque *Executive Master* (il y en a douze), avec une répartition de 500 € pour l'*Executive Education*, et 500 € destinés aux Alumni de Sciences Po.

En effet, dans le cadre du rapprochement entre Sciences Po et ses Alumni, il a été décidé de lancer – et cela commence par l'*Executive Education* – l'idée de la cotisation à vie. C'est-à-dire que toutes les personnes qui sortiront de l'*Executive Master* et auront payé les *tuition fees* bénéficieront d'une adhésion à vie à l'association des Alumni.

Laurence Bertrand Dorléac ouvre la discussion.

Laurence Parisot n'est pas certaine d'avoir bien compris. La proposition est-elle que quand on fait l'*Executive Education*, compte tenu de ce que l'on paye, on deviendra Alumni à vie, sans avoir à cotiser une nouvelle fois.

Benoit Banchemereau confirme que c'est bien cela.

C'est le modèle que l'on retrouve dans d'autres établissements, comme HEC. Cela permet à l'association d'avoir un budget garanti chaque année.

Dina Waked s'interroge : si les 1 000 € représentent la cotisation à vie, quel est l'*economic sense* ?

Benoit Banchemereau précise qu'il s'agit là de la phase d'amorçage de cette initiative. Idéalement, c'est un montant d'environ 1 000 € qui devrait être acquitté par les alumni pour bénéficier d'une adhésion à vie à l'association des anciens. Il serait toutefois trop lourd, en termes de *tuition fees*, de procéder à la fois à une hausse de 500 € des tarifs pour augmenter le chiffre d'affaires et à 1 000 € supplémentaires pour l'association des anciens. Aussi, il a été décidé que, pour la première promotion concernée par ce dispositif, la cotisation à vie serait exceptionnellement fixée à 500 €. Ce montant a vocation à être porté à 1000 € dès la promotion suivante.

Charlotte Halpern souhaiterait savoir quelle est la part des étudiants des *Executive Masters* qui cotisent aux Alumni jusqu'à présent.

Il serait utile, pour éclairer la réflexion de ce conseil, notamment s'il faut revenir sur ce point l'an prochain, d'avoir une meilleure idée de la façon dont s'organise cette population d'Alumni et de comment cela peut se décliner, avec peut-être une visibilité sur les hausses programmées, pour ce point spécifique, dans les années à venir.

Benoit Banchemereau indique que la population des *Executive Masters* est éligible pour être membre de l'association des Alumni. Chaque année, au même titre que d'autres programmes de formation de Sciences Po, les personnes ont la possibilité d'y adhérer, si elles cotisent, bien sûr – c'est la condition pour tout le monde.

La nouveauté est d'en faire une cotisation à vie. Vous entrez et vous avez une offre spécifique (vous bénéficiez d'un abonnement au *Monde*, de l'accès à tous les services offerts par l'association).

Cela intéresse les participants aux *Executive Masters* de savoir quels sont les bénéfices pour eux. En faisant ce programme, ils accèdent aussi à cette nouvelle offre qui permet d'avoir une adhésion à vie à l'association.

Arnaud Jullian ajoute qu'actuellement très peu d'anciens « élèves » des *Executive Masters* cotisent annuellement à l'association des Alumni. L'idée est d'acter le rapprochement entre les Alumni et Sciences Po, comme l'a indiqué Benoit Banchereau, mais aussi de préfigurer d'une certaine manière la mise en place d'une cotisation permettant une adhésion à vie pour une population plus large.

La montée en puissance indiquée par Benoit, 500 € de cotisation à vie de la première promotion puis 1000 € à partir la promotion suivante, est finalement une forme de *discount* au moment de la création de cette cotisation à vie.

Sandra Lagumina demande si l'on peut décider de ne pas cotiser à vie ?

Benoit Banchereau répond que ce n'est pas facultatif. Cela fait partie de la proposition de valeur dans la présentation des *Executive Masters*. C'est ainsi qu'elle a été imaginée et conçue.

Jérôme Eustache se demande s'il n'y a pas une confusion entre le terme « cotisation à vie » et « adhésion à vie ». Cela n'a rien à voir. Si vous cotisez à vie, vous ne faites pas un cadeau à vos héritiers. J'avais compris qu'on cotisait une fois, et que vous adhérez ensuite *ad vitam æternam*. Ce n'est pas la même chose.

Laurence Parisot considère que cette affaire est assez importante, qu'elle mériterait quelques projections et une explication du *business model*.

Laurence Bertrand Dorléac indique que Benoit Banchereau doit venir présenter la stratégie de l'*Executive Education* lors de la prochaine séance du conseil ; cela qui lui donnera l'occasion de présenter plus longuement ce projet et les projets communs avec les Alumni.

Elle salue d'ailleurs les efforts de Pascal Perrineau qui s'attache à ce que les Alumni soient mieux intégrés dans la vie de l'institution.

Elle soumet au vote la résolution n°4.

Didier-Roland Tabuteau se déporte.

Projet de résolution n° 4 : adoption des droits de scolarité des Executive Masters pour l'année 2025

⑩ **Le conseil d'administration adopte à la majorité de ses membres présents ou représentés la résolution n° 4, avec deux votes contre et trois abstentions.**

5. Examen et adoption du budget prévisionnel de la Fondation nationale des sciences politiques pour l'année 2024

Laurence Bertrand Dorléac donne la parole à Arnaud Jullian et à Caroline Jasson-Gramusset, directrice financière.

Arnaud Jullian précise les prévisions suivantes : des ressources en hausse de 3,5 %, des dépenses également en hausse de 3,8 %, et un résultat prévisionnel de 1,7 M€.

Ce résultat se situe très légèrement en deçà du dernier résultat prévisionnel au titre de 2023 (au budget révisé, il était de 2,1 M€) mais est néanmoins supérieur à la prévision pour le budget initial 2023, puisqu'elle était 0,9 M€. Pour mémoire, il rappelle qu'en 2022, ce résultat était de 2,1 M€.

Caroline Jasson-Gramusset s'attache à expliquer les variations et passages d'un résultat du budget révisé (BR) 2023 à 2,1 M€ pour arriver à un budget 2024 à 1,7 M€.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est en augmentation de 0,7 M€, dont 0,4 M€ lié à la revalorisation du point de la fonction publique, et 0,3 M€ pour la dotation principale.

Les partenariats augmentent d'1,2 M€. Comme ce sont des fonds libres, la variation se concentre essentiellement sur la taxe d'apprentissage, qui augmente de 0,6 M€. Cela s'explique par une hausse du nombre de contrats en apprentissage (470 contrats, contre 423 dans le budget révisé 2023). Le mécénat est en hausse de 0,6 M€ – mécénat d'entreprises essentiellement.

Le produit des droits de scolarité est en hausse de 5,3 M€, dont 5,1 M€ de droits et 0,2 M€ pour les droits sur les cycles spécifiques ; c'est essentiellement la croissance de la *Summer School*. Pour les 5,1 M€, comme cela a été expliqué, il y a un impact de 4,1 M€ lié à l'inflation, dont 1,4 M€ en mi-année, soit 2,8 M€ au titre de l'inflation à 3,5 %, et un effet d'1,1 M€ dû à la hausse globale des effectifs, mais avec une stabilité des effectifs entrants en première année.

La marge brute de l'*Executive Education* est en croissance d'1,5 M€. Cela permet d'atteindre une marge brute de 3,2 M€ pour un chiffre d'affaires de 11,8 M€, en hausse de 1,6 M€. Cette hausse de la marge s'explique à la fois par l'effet de la croissance du chiffre d'affaires et également par le démarrage de *Boost-X*, qui apporte 1,1 M€ (0,9 M€ par l'Agence nationale de la recherche qui permet de couvrir une partie de la masse salariale, et 0,2 M€ au titre des frais de gestion).

Les produits divers, exceptionnels et financiers baissent de 0,9 M€, avec donc un impact négatif sur le résultat. L'année dernière, il y avait des reprises de provisions à hauteur d'1,1 M€, ce qui n'est plus le cas cette année. À l'inverse, certains produits financiers viennent générer du résultat, à + 0,5 M€ (placements faits en 2023 qui génèrent des intérêts en 2024).

Les dépenses de personnel permanent sont en hausse de 6 M€ – environ 4 M€ pour les administratifs, et 2 M€ pour les académiques. Il y a notamment un effet effectifs, avec la poursuite des efforts en matière de recrutement de jeunes chercheurs, 4,9 ETP, soit 0,6 M€, et une hausse de 4,1 ETP pour les administratifs, soit 0,3 M€.

Il y a également un effet masse salariale de 3 M€, en lien avec les accords de Sciences Po dans ce domaine et avec l'impact du point des fonctionnaires.

Il y a des effets plus atypiques. L'an dernier, dans les comptes au BR 2023, un changement avait été opéré avec l'intégration immédiate des indemnités journalières de sécurité sociale (IJSS) des maladies des salariés, alors qu'auparavant Sciences Po attendait le remboursement par la Sécurité sociale avant de les enregistrer. On ne retrouve plus cet effet positif en 2024. Il y a également une hausse de la prévoyance et de la mutuelle.

Les dépenses d'enseignement sont en hausse de 0,3 M€. Cela s'explique à la fois par un effet volume et par l'augmentation du montant des vacances de sport et de langues.

Les bourses sont en hausse d'1,4 M€, avec l'effort fait, notamment, avec les compléments de bourse du CROUS (0,9 M€) et les bourses Boutmy (0,2 M€).

Pour les locaux, il y a une petite amélioration. L'effet de l'inflation est minoré par des économies liées à l'arrêt des déménagements et des transferts d'activités de 2023. Les dépenses d'entretien et de maintenance subissent aussi l'inflation, mais sont minorées par des économies. Cela explique la variation.

Les coûts de fonctionnement sont en hausse d'1,1 M€. L'augmentation est concentrée essentiellement sur les missions et l'informatique. Les missions sont en hausse pour l'*Executive Education*, la *Summer School*, avec un changement : désormais les coûts pour la *Summer School* y sont inclus alors qu'ils étaient auparavant en « location temporaire extérieure », puisque Sciences Po ne pourra plus avoir recours aux chambres de la cité universitaire l'année prochaine.

Les coûts informatiques sont en hausse. Cela s'explique par les dépenses pour une deuxième ligne de réseau Wifi, pour du stockage extérieur afin d'améliorer le fonctionnement du réseau.

Les amortissements sont stables et les charges financières connaissent peu de variations.

Tout cela aboutit à un résultat de 1,7.

Arnaud Jullian indique qu'un effort de maîtrise des dépenses est fait afin d'essayer d'amoindrir l'impact de l'inflation, notamment concernant la progression des dépenses de loyer et de charges locatives ramenée à 0,1 M€ avec des renégociations de franchises de loyers pour certains sites, la maîtrise de consommation d'énergie et la libération de sites après les travaux, des négociations sur les frais d'entretien et de gardiennage.

Dans les frais de fonctionnement, parmi les 1,3 M€ d'augmentation sur fonds libres, 0,6 M€ sont dus à la croissance de l'activité de l'*Executive Education*, et 0,3 M€ sont des charges liées aux investissements, correspondant aux 7,6 M€ d'investissements prévus, qui servent à préparer l'avenir.

Les coûts de personnel sont en croissance, mais, comme il l'a rappelé précédemment, les augmentations au mérite ont été ramenées de 1,5 à 1 % de la masse salariale.

Il conclut en précisant que le Conseil de l'Institut, qui a pour mission d'examiner les prévisions de recettes et de dépenses de l'année 2024, a formulé un avis favorable à ce projet de budget.

Dina Waked ajoute qu'une commission des finances a été créée au sein du Conseil de l'Institut pour étudier le budget. Elle n'a pas de pouvoir décisionnaire mais instruit le sujet et produit un rapport destiné à éclairer les membres du CI.

Lors de la séance du 12 décembre, la discussion s'est focalisée sur quatre points.

- Les frais de scolarité et comment faire en sorte qu'ils n'augmentent pas tous les ans.

- La subvention publique et les possibilités de l'augmenter.
- Les recettes attendues pour l'*Executive Education* ne sont-elles pas surestimées ?
- La masse salariale.

Le budget a été voté avec 15 voix pour, 11 contre et 4 abstentions.

Inès Fontenelle déclare qu'en tant que représentante élue des étudiants, la situation financière de Sciences Po l'inquiète, car elle témoigne d'un glissement progressif vers un modèle qui repose de plus en plus sur les frais d'inscription.

À titre illustratif, en 2004, les frais de scolarité représentaient 4 % des ressources de Sciences Po. Ce pourcentage était de 37 % en 2022, et cette année, si ses calculs sont bons, il se situe à 38 %.

Sciences Po déroge donc déjà à la règle des trois tiers, qui avait pourtant vocation à être sanctuarisée.

Cette question de la hausse des frais d'inscription n'est pas uniquement une question budgétaire. Elle concerne aussi l'accès aux études à Sciences Po. Tout à l'heure, Thierry Cadart évoquait la courbe en U concernant la structure des revenus des familles des étudiants de Sciences Po. Le modèle en tant que tel est un tout petit peu contradictoire avec la volonté d'ouverture sociale de Sciences Po. En effet, si Sciences Po était un établissement à l'image de la diversité de l'enseignement supérieur en France, les droits moyens seraient beaucoup moins bas. Mais aujourd'hui, 70 % des étudiants de Sciences Po sont issus des professions et catégories socioprofessionnelles (CSP) très favorisés. C'est ce qui explique que les ressources liées aux frais d'inscription soient aussi élevées. Si, à l'avenir, l'on souhaite que Sciences Po soit un établissement d'enseignement supérieur véritablement ouvert sur le plan social, ce modèle ne pourra pas continuer à fonctionner.

D'ailleurs, la représentation étudiante n'est pas la seule à penser que les tarifs pratiqués à Sciences Po sont très élevés. Autour de cette table, certaines personnes ont fait l'École nationale d'administration (ENA). Dans un rapport de 2022 du concours de l'Institut national du service public (INSP), on lit, dans une note de bas de page, que l'INSP s'inquiétait de la récente augmentation des frais d'inscription à Sciences Po, dont est issue la grande majorité des lauréats du concours externe ; ce qui pose question, selon eux. Ils militent aussi pour un élargissement des profils des candidats.

Pour conclure, la représentation étudiante invite les membres du Conseil d'administration, qui est décisionnaire en matière financière et budgétaire, à envisager des réformes pour changer cette trajectoire budgétaire, à ne pas compter sur les frais d'inscription dans les années à venir, à les geler et, à terme, à les baisser, voire à les supprimer, en n'oubliant pas le service public qui doit aussi être celui de Sciences Po.

Elle sait que cela peut sembler utopique à certaines personnes ici, mais encore une fois, la représentation étudiante porte un autre modèle d'enseignement supérieur qui n'est pas un modèle privé, et qui appelle évidemment un rehaussement de la contribution de l'État.

Arnaud Jullian répond que les frais d'inscription représentent aujourd'hui 34,4 % des ressources du budget de Sciences Po. Même en cas de stabilité de la dotation versée par l'État, Sciences Po a d'autres sources de recettes : le mécénat, les partenariats, les réponses aux appels à projets et la formation continue.

La volonté de Sciences Po est bien de préserver globalement cette répartition en trois tiers.

Pour ce qui est de la courbe en U, comme l'a dit la présidente de la FNSP, Sciences Po va s'attacher à retracer la typologie de ses étudiants en fonction des revenus. Une telle étude sera d'autant plus éclairante qu'elle interviendra à peu près trois ans après le lissage des droits. Le faire précédemment aurait eu moins d'intérêt, parce qu'il faut quand même que suffisamment d'étudiants aient été admis après la réforme du lissage des droits pour que cela signifie quelque chose.

À ce propos, il souligne que la réforme de lissage des droits de scolarité, votée par ce conseil, a conduit à ce qu'il y ait 50 % de « gagnants » (les 50 % d'étudiants dont les revenus étaient les plus réduits à Sciences Po). Ces 50 % avaient un revenu inférieur à 35 400 € par part. Cela signifie qu'en réalité, 50 % des étudiants ont moins que ce revenu, et 50 % ont plus.

Pour mémoire, ce seuil de 35 400 € par part correspond au seuil des 10 % des Français les plus riches de France. Cela veut dire que la population étudiante de Sciences Po n'est pas représentative de la population française, puisque 50 % de ses étudiants sont dans les 10 % des foyers les plus riches de France.

Il s'agissait donc d'une réforme véritablement sociale, qui visait justement à favoriser les classes moyennes en faisant baisser les droits de l'ensemble des classes moyennes. Il faudra en mesurer les effets.

Enfin, à propos de l'INSP, comme il a eu l'occasion de le dire la veille devant le Conseil de l'Institut, l'INSP ne connaît des étudiants de Sciences Po et de ses 30 % de boursiers que ceux inscrits en préparation concours. Il peut donc y avoir un taux de boursiers plus réduit en prépa concours, pour diverses raisons, tout simplement liées aux souhaits des boursiers d'entrer plus vite dans la vie active. Il peut aussi être lié aux modalités de recrutement de l'INSP et à la projection que se font les étudiants boursiers de leurs perspectives d'admission à l'INSP. Ce serait quelque chose à creuser avec l'INSP. Sciences Po est bien entendu favorable à des travaux de ce type.

Alban Hautier souligne que le soutien de l'État ne s'apprécie pas seulement par le montant de la subvention pour charge de service public.

On le voit dans ce budget, avec Boost-X, un financement France 2030 qui vient aussi de l'État pour 900 000 €, avec le renforcement du soutien de l'ANR. Il rappelle que le taux de préciput a quasiment triplé par rapport à 2019 ; c'est aussi de la ressource complémentaire pour Sciences Po.

Enfin, le dispositif de l'apprentissage est financièrement très favorable à Sciences Po.

C'est aussi de la ressource publique. Il faut donc prendre en compte l'intégralité du soutien de l'État.

Laurence Bertrand Dorléac remercie Alban Hautier pour son intervention qui met bien en lumière la diversité des formes d'aide de l'État.

Régine Serra indique qu'elle a déjà souligné la fragilité de ce budget lors du comité d'audit. Elle s'interroge quant à l'impact de la crise institutionnelle par exemple sur les donateurs, les mécènes individuels. Elle ignore s'il y aura des répercussions ou non. Pour cette raison, elle s'abstiendra lors du vote sur ce budget.

Laurence Bertrand Dorléac soumet au vote la résolution n°5.

Didier-Roland Tabuteau se déporte.

Projet de résolution n° 5 : adoption du budget prévisionnel pour l'année 2024.

⑩ **Le conseil d'administration adopte à la majorité de ses membres présents ou représentés la résolution n° 5, avec deux votes contre et une abstention.**

(Pour le point suivant, Laurence Bertrand Dorléac n'assiste pas à la discussion.)

6. Définition de la rémunération de la Présidente de la Fondation nationale des sciences politiques pour l'année 2024

Laurence Parisot demande au secrétaire général de Sciences Po de rappeler le montant de la rémunération de la Présidente.

Arnaud Jullian précise qu'il s'agit d'un montant mensuel brut de 3 000 €.

Laurence Parisot indique que la question a été débattue au sein du comité de rémunération. La conclusion a été qu'il n'y a pas de proposition de changement sur cette rémunération.

Elle ouvre la discussion.

Inès Fontenelle déclare que, comme cela avait été le cas l'année dernière, la représentation étudiante votera contre cette proposition. Elle ne remet absolument pas en question le rôle de la Présidente, ni son engagement, bien au contraire, mais c'est une opposition de principe, parce qu'en général la présidence d'un conseil d'administration d'une fondation est bénévole.

Véronique Morali souligne qu'il ne s'agit pas que de la présidence du Conseil mais de celle de la FNSP. Ce qui, on le voit bien actuellement, n'est pas une tâche secondaire.

Le comité de rémunération soutient complètement le fait qu'à tout le moins, le niveau de cette rémunération soit maintenu.

Sandra Lagumina confirme cela.

Arnaud Jullian insiste à son tour sur le fait que Laurence Bertrand Dorléac n'est pas uniquement présidente du Conseil d'administration de FNSP, mais bien présidente de la Fondation. Elle a des pouvoirs, qu'elle délègue d'ailleurs à l'administrateur de la FNSP, et des responsabilités, y compris pénales, associées.

Inès Fontenelle annonce alors qu'elle s'abstiendra.

Véronique Morali remercie Inès Fontenelle parce que c'est un sujet de cohésion et d'équité. Chacun voit combien la présidente de la FNSP se bat pour l'équilibre des efforts, l'équilibre en toute chose.

Inès Fontenelle assure qu'elle est bien loin de dire ou de penser l'inverse.

Laurence Parisot n'en doute pas.

Elle soumet au vote la résolution n°6.

Projet de résolution n° 6 : rémunération de la présidente de la Fondation nationale des sciences politiques.

⑩ La résolution n°6 est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, avec deux abstentions.

7. Définition de la rémunération de l'Administrateur de la Fondation nationale des sciences politiques et du Directeur de l'Institut d'études politiques de Paris pour l'année 2024

Laurence Bertrand Dorléac précise que la proposition concernant la rémunération du directeur de Sciences Po est d'un montant identique à celui des dernières années.

Régine Serra demande ce qu'il en est du projet de part variable dont le conseil avait débattu précédemment.

Laurence Bertrand Dorléac précise que cela sera à l'ordre du jour de la séance du Conseil d'administration de mai 2024. Cela n'est en rien lié à la situation présente puisque cette décision avait été prise antérieurement. Il fallait une année pleine pour juger de son action. Le comité de rémunération doit se réunir en avril afin de faire une proposition aux membres de ce conseil.

Véronique Morali complète les propos de la présidente de la FNSP en disant que c'est aussi pour s'assurer de la bonne conception des *Key Performance Indicators* (KPI) qu'il faut prendre un peu de temps. Un comité s'est réuni, mais il n'a pas été testé s'ils étaient pertinents ou non au regard de l'activité et du déroulé.

Il faut une année complète et voir comment cette part variable, totalement décorrélée de tout le reste, peut s'organiser, sur quoi cela se fonde. L'important est la validation des critères de performance, leur applicabilité et ce que cela peut donner comme part variable.

Laurence Bertrand Dorléac soumet au vote la résolution n°7.

Projet de résolution n° 7 : rémunération de l'administrateur de la Fondation nationale des sciences politiques et du directeur de l'Institut d'études politiques de Paris.

⑩ **La résolution n°7 est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, avec deux abstentions.**

8. Informations et questions diverses

Véronique Morali remercie Laurence Bertrand Dorléac et les équipes de Sciences Po. Elle n'est pas partie prenante comme eux des affaires de cette maison, mais elle voit bien tous les efforts déployés à tous les niveaux pour rester serein, équitable, et faire valoir tout ce qui doit l'être au regard des différentes communautés.

Elle considère que cela donne une vraie vision de cohésion active qui défend ses points de vue dans un cadre assez complémentaire de perspectives. C'est vraiment satisfaisant.

(Applaudissements.)

Laurence Bertrand Dorléac invite les membres du conseil à saluer Sylvie Renault et à l'applaudir.

(Applaudissements.)

La séance est levée à 18 heures 20.